

EN BREF

La CAA satisfaite

■ Les taxes sur l'essence n'ont pas été augmentées dans le dernier budget Martin, ce dont se réjouit la CAA. L'organisme avait mené une campagne tous azimuts au cours des derniers mois pour que le ministre épargne les automobilistes. « Il s'agit d'une victoire pour les automobilistes, l'un des groupes les plus surtaxés de notre société », d'affirmer le président de l'Association canadienne des automobilistes, Brian Hunt. Ottawa doit maintenant faire preuve d'impunité, dit-il, en investissant les recettes qu'il tire des automobilistes dans la réfection des routes et des ponts, qui se détériorent à vue d'oeil.

Mario Fontaine

Des économies

■ Les pensions des non-résidents seront imposées en fonction du revenu de toutes provenances afin d'éliminer un avantage fiscal auquel les résidents canadiens n'ont pas accès. Ottawa compte ainsi économiser 10 millions par année.

La Presse

L'inforoute

■ L'Internet est à la mode, Ottawa y va de son grain de sel. Pour permettre aux petites entreprises d'avoir accès à l'inforoute, le gouvernement fédéral instaure un programme grâce auquel 2000 étudiants en informatique raccorderont quelque 50 000 entreprises à Internet.

La Presse

Exportation

■ Pour favoriser le commerce extérieur qui est le présent moteur de l'économie, la Société pour l'expansion des exportations recevra 50 millions de capitaux supplémentaires pour offrir des types innovateurs de financement à l'exportation.

La Presse

Et Montréal ?

■ Le chef du parti Action démocratique Mario Dumont n'a rien vu de neuf dans le budget du ministre des Finances Paul Martin, notant que celui-ci a maintenu le cap en matière de réduction des transferts. M. Dumont déplore cependant le fait que « le gouvernement Chrétien n'emboîte pas le pas à l'appel de M. Bouchard, et d'à peu près tout le monde au Québec, qu'il faut faire quelque chose pour Montréal ». Le chef adéquate espère un message d'espoir à cet égard. Dans l'ensemble, il trouve que le budget fédéral est équilibré, mais qu'il lui manque un sentiment d'urgence face à la croissance de la dette, qui atteint 600 milliards et qui menace l'avenir des jeunes.

Presse Canadienne

Un pas en avant

■ La Fédération de l'âge d'or du Québec voit comme « un changement majeur » la réforme des pensions de vieillesse que le ministre des Finances vient d'annoncer pour l'an 2001. Dans ses commentaires préliminaires, la directrice générale de la FADOQ, Mme Nicole Moir, indique que cette refonte annoncée des pensions de vieillesse et du supplément de revenu garanti, « à première vue, c'est un pas de fait en avant, une espèce de regard vers l'avenir ». La réforme annoncée aura pour effet d'éliminer complètement l'aide aux personnes âgées vivant seules dont les revenus d'autres sources excèdent 52 000 \$.

Presse Canadienne

Trop prudent

■ Le président de l'Ordre des comptables agréés, Réal Sureau, trouve que le ministre Paul Martin « a été trop prudent » dans sa réduction du déficit et qu'il « ne va pas assez loin ». Ce budget « manque de tonus », critique-t-il. « On aurait aimé un échéancier clair pour savoir quand le déficit va être éliminé. » Ensuite, il faudra s'attaquer à la lourde dette de 600 milliards, rappelle le représentant des comptables agréés. Les grands gagnants de ce budget sont, à ses yeux, les particuliers et les sociétés qui ne subissent aucune hausse de taxe ou d'impôt et les étudiants, qui voient certaines déductions pour frais de scolarité augmentées.

Presse Canadienne

Pensions alimentaires : Martin donne raison à Susan Thibodeau

Le budget révisé les règles fiscales pour les parents séparés

MIVILLE TREMBLAY
OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin donne finalement raison à Susan Thibodeau : à partir de mai 1997, elle n'aura plus à inclure dans son revenu imposable la pension alimentaire reçue pour ses enfants et son ex-conjoint ne pourra plus déduire ce montant de son impôt.

« De cette manière, les enfants qui ont le plus besoin d'un soutien financier en bénéficieront, et les parents n'auront plus à se livrer à des calculs et à une planification fiscale complexe », a déclaré M. Martin.

Le délai d'un an laissera le temps de promulguer de nouvelles lignes directrices fédérales pour fixer les pensions alimentaires et préparer les tribunaux à l'afflux des demandes de révisions des pensions existantes.

Soulignons que les ordonnances alimentaires existantes ne seront pas touchées tant qu'elles n'auront pas été modifiées.

Elles seront assujetties aux nouvelles règles seulement si un accord ou une nouvelle ordonnance modifie le montant actuel et si les parents signent un formulaire de Revenu Canada.

Les pensions qui sont versées pour subvenir aux besoins du conjoint (et non des enfants) ne sont pas touchées par ces changements ; elles seront toujours déclarées par la personne qui les reçoit. Si les pensions pour enfants et conjoint sont mélangées dans une même

somme, il faudra les départager.

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour les enfants aideront les parents, les juges et les avocats à fixer des montants équitables et uniformes en cas de divorce. Ces lignes tiennent compte des nouvelles règles fiscales.

Le gouvernement souhaite également mettre en place des mesures pour aider les organismes provinciaux chargés de l'exécution des ordonnances alimentaires à assurer le paiement intégral et ponctuel des pensions.

« Nous visons les mauvais payeurs chroniques », a déclaré le ministre.

Les nouvelles règles fiscales augmenteront les revenus du gouvernement, mais tout cet argent servira à bonifier le supplément au revenu gagné, versé aux familles qui ont des revenus inférieurs à 25 000 \$.

Le montant maximum de ce programme sera porté de 500 \$ à 750 \$ à compter du 1^{er} juillet 1997, et à 1000 \$ l'année suivante.

Ces prestations aident les parents à faire face à certaines dépenses occasionnées par un travail, comme la garde des enfants, le transport et l'habillement.

Réactions

Au moins les parents déjà séparés ou divorcés n'auront pas à entreprendre de longues et coûteuses négociations à la suite du budget Martin, a commenté hier Yves Ménard, président du Groupe d'entraide aux pères et de soutien à l'enfant.

C'est le côté intelligent de la réforme du régime de pensions alimentaires, soutient M. Ménard, qui déplore en revanche que seul le paiement intégral et ponctuel des pensions.

rent gardien pourra profiter de l'aide accrue qu'Ottawa entend consacrer aux enfants : « On a oublié que les enfants ont deux parents. »

Selon lui, les femmes pauvres qui ont la garde de leurs enfants sont plus avantagées aujourd'hui qu'elles ne le seront à compter de l'an prochain.

Pensions alimentaires pour enfants



Montant mensuel versé (au Québec) par le parent qui n'assure pas la garde des enfants

Revenu annuel brut 1996	Nombre d'enfants			
	Un	Deux	Trois	Six +
0 \$	0	0	0	0
- 6754 \$				
9000 \$				
- 10 000 \$	106	120	133	147
18 000 \$				
- 20 000 \$	137	255	356	447
28 000 \$				
- 30 000 \$	221	374	496	708
38 000 \$				
- 40 000 \$	299	488	640	912
48 000 \$				
- 50 000 \$	378	609	794	1173
58 000 \$				
- 60 000 \$	448	719	935	1386
68 000 \$				
- 70 000 \$	513	820	1066	1577
78 000 \$				
- 80 000 \$	578	922	1197	1768
88 000 \$				
- 90 000 \$	643	1023	1328	1959
90 000 \$				
- 100 000 \$	708	1125	1458	2150

Source : ministère des Finances (PC)



PHOTO PC

Ainsi que le veut la tradition, le ministre des Finances, Paul Martin, a reçu de chaleureux applaudissements du premier ministre et des députés ministériels à l'issue de la présentation de son budget.

Les pensions de vieillesse seront resserrées

RUDY LE COURS
OTTAWA

Enfants de la guerre et baby-boomers, garde à vous !

Après des années de faste et d'hédonisme, la discipline se doit d'être au rendez-vous pour que votre retraite soit aussi heureuse que votre jeunesse insouciance. Ottawa vient d'annoncer une importante réforme des pensions de vieillesse (PV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) qui seront refondus dans la nouvelle Prestation aux aînés (PA), à compter de 2001.

Autrement dit, tous ceux et celles nés après le premier janvier 1936 vivant seuls ou dont le conjoint n'est pas plus âgé seront assujettis au nouveau régime qui sera moins généreux pour le quart d'entre eux.

Les retraités actuels ou ceux qui le deviendront d'ici 2001 auront le choix entre le présent régime PV-SRG ou la nouvelle PA. Pour la

majorité d'entre eux, et pour au moins 9 femmes sur 10, la nouvelle PA entièrement indexable représentera une légère bonification à son entrée en vigueur.

Avec le présent régime, une personne âgée peut toucher jusqu'à 10 400 \$, si elle n'a aucune source de revenu. Pour chaque dollar supplémentaire qu'elle touche, son SRG est amputé de 50 cents. À partir de 53 000 \$, le fisc récupère aussi en partie sa PV. À hauteur de 85 000 \$ le fisc a tout repris.

Toutefois, chaque personne est considérée individuellement de sorte qu'un banquier qui gagne un demi-million par année remboursera sa PV entièrement alors que sa femme, si elle bosse dans le bénévolat et n'a aucun placement à son nom, pourra toucher intégralement sa PV.

Avec la nouvelle PA, ce sera différent. Le calcul sera fait en fonction des revenus du couple dans les cas d'époux ou de conjoints de fait.

La prestation pourra atteindre 11 420 \$ aux aînés vivant seuls ou 18 440 \$ dans le cas d'un couple à qui les chèques seront émis toutefois sur une base individuelle. Ce montant sera non imposable mais en revanche les crédits d'impôts et déductions fiscales relatifs à l'âge seront parallèlement abolis.

Selon la fiscalité applicable pour chaque individu, le gouvernement considère la fourchette de revenus 40 000-45 000 \$ comme le point de rupture de la générosité du nouveau régime. On estime que 25 % des gens seront dans cette situation financière en 2001. Par la suite, la proportion ira grandissant.

On prévoit aussi qu'un individu touchant à la retraite 52 000 \$ ou un ménage disposant d'un revenu de 78 000 \$ n'auront plus droit à rien.

La présente réforme fera sentir graduellement ses effets dans le Trésor public : 200 millions en 2001, 2,1 milliards en 2011, 8,2 milliards en 2030.

Ottawa agit sous la recommandation de l'actuaire du gouvernement qui considère que des changements profonds à la démographie ne permettent plus d'assurer le régime actuel. En d'autres mots, il y a moins de jeunes que prévu et les gens vivent plus longtemps qu'on l'avait évalué au moment de la mise en place du régime dans les années 60.

Cette réforme est un premier pas. Le mois dernier, les ministres des Finances ont soudainement constaté que le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec allaient exploser si on le maintenait tel quel. Des consultations sont à venir pour trouver des avenues d'ici 1997 qui conduiront toutes à des prestations moins généreuses d'une quelconque façon.

Heureusement pour les baby-boomers et les enfants de la guerre, il reste aussi les REER. Ottawa y a pensé. Les plafonds des contributions sont gelés jusqu'en 2003.

Éditorial

La Presse

PAUL DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

La pause-café du ministre Paul Martin

Le troisième budget du ministre Paul Martin est très certainement son plus terne. On n'y retrouve ni cadeaux généreux, ni hausse de taxes, même pas du côté de la cigarette, ni compression douloureuse, ni programme ambitieux, ni escalade dans la lutte contre le déficit.

Le ministre des Finances, après deux budgets durs, a choisi de faire une pause. Parce que le grand coup a déjà été donné, les mesures des deux années précédentes assurent la réduction du déficit et permettent au gouvernement fédéral de poursuivre sur sa lancée. Paul Martin propose en quelque sorte une trêve aux Canadiens, qui leur permettra de digérer tout ce qui leur est arrivé.



Alain Dubuc

Il s'en trouvera certainement pour déplorer le fait qu'Ottawa n'ait pas maintenu la même pression et n'ait pas accéléré sa lutte contre le déficit. Mais la stratégie de Paul Martin dénote une évidente sagesse politique.

Les compressions massives font mal, on le voit partout autour de nous. Elles font des victimes et créent beaucoup d'incertitude, qui peut engendrer des crises sociales. Il y a une limite à ce qu'un gouvernement peut exiger des citoyens sans risquer de compromettre le succès de ses réformes.

C'est d'autant plus vrai que les deux gros morceaux du budget de l'an dernier, la réforme de l'assurance-chômage et la réduction des transferts aux provinces pour l'aide sociale et la santé entreront en vigueur cette année et provoqueront certainement des chocs.

Le gouvernement fédéral a probablement aussi tenu compte du fait que les deux principales provinces, le Québec et l'Ontario, amorcent cette année leur propre offensi-

ve contre le déficit. Si le budget Martin avait été brutal, l'effet cumulatif de toutes ces guerres contre le déficit aurait pu dépasser le seuil de tolérance de l'économie et de la société.

À cela s'ajoute le fait qu'à mi-mandat, les libéraux de M. Chrétien préparent probablement déjà leur prochaine élection. Ni ce budget-ci, ni sans doute celui de l'an prochain, qui sera « électoral », ne contiendront de mauvaises nouvelles. Autrement dit, le prochain grand coup dans la lutte contre le déficit viendra après les élections.

Ces calculs politiques, qui colorent le budget Martin, peuvent paraître cyniques. Mais il ne faut jamais oublier que les principaux obstacles au rétablissement de la santé des finances publiques ne sont pas financiers, mais politiques. L'échec des conservateurs vient de leur incapacité à faire accepter aux citoyens leurs mesures d'austérité.

Le même esprit semble sous-tendre les quelques mesures concrètes annoncées par le ministre des Finances. Elles ne sont pas spectaculaires en terme de dollars, mais elles envoient toutes un même message. Toutes ces mesures, l'aide aux étudiants, l'aide aux familles à faibles revenus, la refonte des pensions qui favorise les retraités peu fortunés au détriment des plus riches, les nouvelles règles pour les pensions alimentaires qui favorisent les femmes, sont toutes des mesures que l'on peut qualifier de gauche.

Cela étant dit, si ce budget est relativement neutre sur le plan financier, certaines des mesures qu'il contient risquent de provoquer d'importantes batailles sociales et politiques.

On a déjà vu que la réforme de la fiscalité des pensions

alimentaires, où les pensions ne seront ni déductibles ni imposables, a ouvert une boîte de Pandore.

Cette mesure, en apparence généreuse, enrichira l'État de 200 millions et privera les familles d'autant. La réforme des pensions, qui pénalisera doublement les futurs retraités bien nantis, en éliminant leur pension et en limitant leur recours au REER, fera également des remous.

Et enfin, ne l'oublions pas, M. Martin a précisé le montant des transferts que chaque province recevra pour la santé et les programmes sociaux. Ottawa réduit ces paiements mais entend également modifier les critères de répartition pour davantage tenir compte de critères démographiques, ce qui défavorise le Québec mais favorise l'Ontario. On imagine déjà les clameurs.

Souhaitons seulement que le gouvernement du Québec, dans cette incontournable bataille, fasse preuve de plus de rigueur que l'an dernier. La perte de transferts pour le Québec ne sera pas de 1,880 milliard, comme le prétendait M.

Campeau, mais plutôt de 1,2 milliard. Cette différence, à elle seule, suffit à éviter la fameuse hausse de la taxe de vente dont il nous menaçait.

Mais ce qu'il faut surtout retenir de ce budget sans surprises, c'est le message qu'envoie Paul Martin et le gouvernement dont il est membre.

Ce que nous dit le ministre des Finances, c'est qu'il est tout à fait possible de mener une lutte ferme contre le déficit tout en gardant sa compassion; il nous dit aussi que la rigueur fiscale est possible sans un virage brutal comme on l'a vu en Alberta et en Ontario.

Un innovateur

C'est un ami et un compagnon de route de très longue date que la mort vient de me ravir en la personne d'André Lecompte.

André était de ces hommes d'une inépuisable énergie, infatigable au travail tout autant qu'aimable dans ses relations. Ses heures ne comptaient pas: seule se mesurait la dimension du succès qu'il pouvait atteindre; et même si la barre était haute, il l'atteignait.

Ainsi, il fut un des piliers de la première heure au *Journal de Montréal*. Là s'exprima sa compétence en journalisme. Et l'intégrité qu'il y attacha fut l'un de ses plus grands atouts dans la mise sur pied de l'agence *Telbec*.

La côte fut pourtant longue à monter. *Telbec* voulait se faire l'agent de transmission entre les sources d'information et les organes de diffusion. L'entreprise fut accueillie, selon les cas, avec indifférence, avec scepticisme, même avec méfiance. C'était mal connaître André Lecompte. Jour après jour, année après année, il installa sa crédibilité, multiplia ses clients, agrandit son réseau et le modernisa. Il est depuis longtemps reconnu que *Telbec* remplit un rôle essentiel de jonction, un pivot de premier ordre entre les intervenants du monde de la communication et le public.

Au-delà du grand succès que son innovation a connu, André Lecompte est resté fidèle à son idéal: qualité comme à ses amis. À sa famille et au nom de *La Presse*, qui fut au nombre des premiers quotidiens à faire confiance à *Telbec*, je veux offrir ici mes plus profondes condoléances.

Roger D. Landry
Président et éditeur



LA BOÎTE AUX LETTRES

Ras-le-bol de la violence et du sexe à la télé

■ Je joins ma voix à celle de bon nombre de vos lecteurs et lectrices et plus particulièrement à celle de Madame Lise St-Louis, du Conseil consultatif francophone de la télévision éducative de l'Ontario (TV0), dénonçant la violence à la télé.

Moi aussi je commence à en avoir ras-le-bol de nos auteurs québécois qui nous offrent des télé-séries où le sexe (avec scènes très explicites, merci!), la violence et le langage vulgaire sont à l'honneur.

Je ne comprends pas Radio-Canada de nous présenter ces émissions à 20 heures, au moment où les enfants et les jeunes adolescents sont à l'écoute. Quel beaux modèles de vie et de société pour eux.

Hélène NORMAND
Aylmer

Oui à un référendum pancanadien

■ Moi, j'aimerais bien qu'il y en ait un, de référendum pan-canadien portant sur la « souveraineté-partenariat » telle que préconisée par Lucien Bouchard.

Le reste du Canada vote NON. Ça, c'est acquis. Le Québec vote OUI ou NON. S'il vote OUI, alors que le reste du Canada a voté NON, on sait à quoi s'en tenir au sujet des déclarations d'amour et on cesse de parler de partenariat pour ne parler que de souveraineté, puisque ce serait alors la seule solution pour le pays du Québec.

Si le Québec vote NON, majoritairement ou presque majoritairement, à une formule qui prendrait en compte notre statut de souveraineté, on oublie ça pour quelques générations (peut-être pour toujours) et on continue à s'embourber, avec les anglo, et de plus en plus « en anglais », dans ce « pays sans bon sens ».

Puisque, d'après le Discours du trône, le reste du Canada veut avoir son mot à dire en la matière, allons y pour le référendum pan-canadien, et qu'on en finisse avec les Stéphane Dion et autres épouvantails du même acabit.

Émile BOUDREAU

Tempête en vue ?

Monsieur Chrétien,

■ On parle beaucoup, ces temps-ci, dans la communauté anglophone de Montréal, du morcellement du Québec en plusieurs enclaves fédérales en cas d'un prochain référendum positif.



Jean Chrétien

Bien que cette idée soit tout à fait impraticable et farfelue, elle démontre bien dans quel désarroi cette communauté est plongée.

Bien sûr, si c'est là tout ce qu'on a trouvé pour nous démontrer à quel point le Canada nous aime, je veux bien. Mais là où je me rebiffe, c'est quand vous et vos ministres à ga-

ges ne trouvez rien de mieux que de reprendre cette stupidité à votre compte.

Puis-je vous rappeler les derniers mots d'une chanson de Gilles Vigneault, qui fut déjà très populaire au début des années soixante-dix, et qui pourrait fort bien retrouver toute son actualité :

« À force de semer du vent de cette force là, tu te prépares la plus joyeuse des tempêtes. »

Léon BERNIER
Brossard

Les femmes encore oubliées

■ Eh oui ! Nous avons eu un beau, très beau gala pour le 35^e anniversaire de TVA. La gent masculine y était bien représentée, toute chromée ! C'était plaisant à voir.

Mais (il y a toujours un mais) on a fait un impardonnable oubli en omettant de rendre un hommage aux femmes de grand calibre qui y ont oeuvré. Je pense à Roland Morin, qui a ouvert le chemin dans ce métier pas facile. Je pense à Claire Bouchard (Madame Boss) qui est en poste depuis 27 ans, qui a réalisé les plus grands succès d'antenne, qui a entraîné plusieurs réalisateurs (res) afin de leur montrer les ficelles du métier, qui a remplacé à pied levé des confrères de travail, etc...

Ne méritait-elles pas un petit sourire de la part de ce monstre dévorant qu'est le monde de la télévision ?

J'ai honte pour ceux qui ont préparé ce gala. De plus, il était réalisé par une femme. Qui faut-il blâmer dans tout cela ? Qui a commis cette indécatesse ? Ce doit être

très difficile de continuer à travailler quand on ne se sent pas plus apprécié que cela. N'attendez pas d'en parler à titre posthume seulement.

Lucette GIROUX

Nouvel esclave ?

■ Il y a de cela quelques semaines, tout en zappant je suis tombé sur *Les couchés tôt*, à la SRC, alors que Marie Pier demandait à Jean Garon, à l'époque ministre, si à son avis le pays serait mieux gouverné par des enfants. Monsieur Garon a rougi, bafouillé un peu, puis a finalement avoué avec une grande franchise : « Je le sais pas, faudrait peut-être essayer. »

Récemment, toujours en zappant, j'ai reconnu à la télé le jeune Craig Heilburger, celui-là même qui a embarrassé le premier ministre, lors de sa mission commerciale en Asie. J'ai été impressionné par l'aplomb de cet enfant ainsi que par son aisance à s'exprimer dans les deux langues officielles. De quoi faire rougir de honte plusieurs politiciens. Et je me suis dit que la question de Marie Pier était fort à propos. Bravo les enfants !

Cependant, je me suis demandé si Craig, qui défend l'esclavage des enfants, n'était pas un petit esclave lui aussi, se faisant voler son en-

fance, manipuler par des grands qui se servent d'une noble cause pour servir des intérêts mesquins. Je souhaite que ce ne soit pas le cas et cela n'enlève en rien l'admiration que j'ai pour ces deux adorables enfants.

Ceci étant dit, je vois là quand même une grave irrégularité. Les enfants ne sont-ils pas supposés être protégés par les grands. Comment se fait-il qu'ils doivent faire leur propre guerre. Nos politiciens écrivent-ils des chartes des droits et liberté des enfants simplement pour se donner bonne figure ? Sont-ils trop lâches pour mettre en pratique ce qu'ils prônent ? Manquent-ils de crédibilité à ce point qu'ils ne peuvent appuyer aucune cause humanitaire, n'ayant jamais vécu près du peuple ou bien l'ayant renié pour s'adonner à des occupations propres à leur âme vé-nale ?

Jean-Marc GRENIER
Montréal

Appel au gouvernement

■ Pas une semaine ne se passe sans qu'une Coopérative d'habitation ne se fasse poursuivre par un de ses membres.

Quand est-ce que les gouvernements vont appliquer leurs mesures de compressions à ces hauts lieux de corruption, d'abus de pouvoir, de guerres intestines et de gaspillage de fonds publics au profit des plus malhonnêtes.

Jean LABROSSE
Montréal



Jean Garon

Le temps des victimes

En ces temps de pénurie budgétaire, il n'y a rien que les gouvernements aiment autant que les mesures symboliques. Ainsi en est-il de l'initiative soi-disant féministe du budget Martin, qui n'a rien trouvé d'autre, pour marquer la Journée internationale des femmes, que de récupérer l'idée pilotée, à grand renfort de publicité médiatique, par Mme Suzanne Thibodeau.

Désormais, la portion de la pension alimentaire destinée aux enfants échappera à l'impôt et ne sera plus déductible des revenus du pourvoyeur. Comme ce dernier (généralement Monsieur) a un taux d'imposition plus élevé, cela veut dire que quelque 250 millions de dollars seront transférés des familles au gouvernement !

Les deux principaux bénéficiaires de cette mesure cosmétique seront l'État et les avocats, pour qui cette réforme constituera une petite mine d'or, puisqu'elle risque d'empêcher les relations entre les ex-conjoints et que nombre de pères divorcés voudront faire réviser à la baisse le montant d'une pension qui tenait compte de la déduction fiscale.

Cette mesure paternaliste ne répond pas aux besoins primordiaux des femmes — ni à ceux des enfants d'ailleurs, qui auraient bien plus intérêt à ce que leurs deux parents contribuent volontairement à leur bien-être, plutôt que de recevoir, via un système plus compliqué et plus coûteux, les sommes que le gouvernement promet de redistribuer.

Ce dont les femmes ont besoin, c'est de l'autonomie financière, condition *sine qua non* de la liberté et de la dignité. Cela passe par l'emploi, l'équité salariale et un bon réseau de garderies de divers types. Il n'y a rien de cela dans le budget Martin.

Les gouvernements ne créent plus d'emploi, c'est évident, mais ils peuvent stimuler

la création d'emploi. Ils peuvent, à plus forte raison, favoriser l'implantation de services de garde et promouvoir l'équité salariale.

Les libéraux de Chrétien avaient promis des garderies. Promesse oubliée — comme tant d'autres. Ce gouvernement se contente d'être là, tout comme le premier ministre Chrétien se contente d'être là. On ne sait pas trop à quoi l'un et l'autre servent.

■ ■ ■

Être là. « Being there ». C'est le titre d'un excellent film d'il y a quelques années, où Peter Sellers incarnait le personnage de Chauncy Gardner, un jardinier débile qui se retrouvait, par une série de quiproquos, président des États-Unis.

Chauncy n'avait pas l'ombre d'une idée en tête. Il était analphabète. Il répliquait aux questions par des énoncés complètement vides de sens... où la population crut déceler des messages profonds. Il devint un président extraordinairement populaire.

Ce film est sorti quelques années avant l'élection de Ronald Reagan. On s'est dit, alors, que la réalité dépassait la fiction, mais qu'assurément, ce genre d'événement ne pourrait se produire qu'une fois dans l'histoire du monde civilisé. Se serait-on trompé ?

En page couverture de sa dernière édition, le magazine *Frank*, publié à Ottawa, s'interroge sur la santé mentale de Jean Chrétien et le représente, sur plusieurs pages, comme un simple d'esprit caractérisé.



Lysiane
GAGNON

était temps, on les croyait sourds !

Attention, *Frank* est un magazine satirique, bête et méchant. Mais chose certaine, depuis le référendum et depuis l'étrange comportement du premier ministre le jour du Drapeau (sic), les Canadiens anglais sont revenus sur terre. Ils commencent même à s'apercevoir que l'homme qu'ils ont tant aimé est incapable d'articuler une seule phrase cohérente. Il

Ainsi en arrive-t-on à instituer, comme dans le bon vieux temps, deux systèmes de pensée et de droit fondés sur la différence sexuelle.

Normalement, on pourrait supposer qu'une mère divorcée qui a un bon salaire est en mesure, ni plus ni moins qu'un homme, de payer de l'impôt sur l'ensemble de ses revenus. On peut aussi supposer que la majeure partie de ses revenus, pas seulement la pension de l'ex, sert directement ou indirectement aux enfants, et que cela s'applique aussi au père divorcé, à plus forte raison s'il a une deuxième famille. Si, par contre, elle a un petit salaire, son taux d'imposition est faible ; si elle est assistée sociale, hé bien, elle ne paie pas d'impôt du tout. Où était donc le drame ?

Mais évidemment, il fallait faire comme si tous les hommes divorcés du Canada correspondaient au portrait-robot du mauvais payeur qui a abandonné Bobonne et les petits pour aller se la couler douce sur son yacht avec sa secrétaire.

Pourquoi s'étonner ? Ce double régime fiscal s'inscrit dans une solide tendance contemporaine : celle de tout jauger en fonction d'une pré-conception de la femme comme éternelle victime de la vie et des hommes. La loi du gouvernement Bourassa sur le partage des biens, en cas de divorce ou de décès, est de la même eau. Idem pour la présomption d'innocence devant les tribunaux, qui s'émousse pour peu que la victime soit de sexe féminin.

Cela va radicalement à l'encontre des fondements du mouvement féministe, qui réclamait essentiellement la fin de la discrimination, l'égalité des chances et le partage des droits et des responsabilités — non pas ce protectionnisme débilitant qui maintient les femmes dans un état d'assujettissement social.

Opinions

La loi 101 : bientôt une «petite chose décorative»

YVES BEAUCHEMIN
L'auteur est écrivain

Après qu'on ait vigoureusement lessivé la loi 101 pour la débarrasser de quelque deux cents « irritants » (et de la plus grande partie de sa substance), voici que certains voudraient maintenant la soumettre à l'assouplisseur. Et peut-être deviendra-t-elle bientôt une petite chose décorative légèrement parfumée dont l'insignifiance sera un baume pour les yeux de ceux qu'irrite la trop grande visibilité du français.

On sentait cela venir depuis quelque temps. Le 20 décembre dernier, M. Marcel Côté, de Secor, parlant de Montréal, faisait dans *Le Devoir* une bien étrange comparaison : « Imaginons une enclave en plein cœur de l'Allemagne, une ville où trois millions d'hispanophones se battraient pour parler espagnol et pour forcer les Allemands qui y vivraient ou y séjourneraient à parler espagnol. Peut-on croire que cette contrainte [...] n'aurait pas une conséquence structurelle importante sur l'économie de cette ville ? »

Chose curieuse, cette ville hypothétique, n'étant qu'une enclave, n'avait pas de pays, et ressemblait à s'y méprendre à une pierre dans la vésie, empêchant l'organisme de fonctionner normalement.

Quelque temps plus tard, le maire Bourque, encore tout enivré par son voyage en Asie, y allait plus franchement. Si on voulait améliorer la santé économique de Montréal, déclarait-il, il fallait assouplir la loi 101 afin que les « riches Chinois de Hong Kong » se sentent davantage chez eux...

Le 26 janvier, notre chef de l'opposition, M. Johnson, prodiguait ses conseils au futur premier ministre du Québec : « M. Bouchard devrait comprendre que le défi économique de Montréal est lié à son défi démographique, est lié à son caractère multilingue de ville internationale. Je ne sais pas si M. Bouchard comprend ça. »

Je ne le sais pas non plus, mais son nouveau ministre d'État à la métropole, M. Serge Ménard, semblait l'avoir compris, lui, car le 30 janvier, trop impatient pour attendre le rapport commandé par le gouvernement Parizeau sur la situation du français au Québec, il embouchait la trompette du maire Bourque et envisageait d'autres « assouplissements » à cette loi 101 déjà en ruines.

Profitant de cette ouverture inespérée, *The Gazette* allait encore plus loin (on connaît la sollicitude que ce journal, depuis 1778, déploie envers les francophones). Le 8 février, par la bouche de M. Reed Scowen, *The Gazette* demandait ni plus ni moins au gouvernement Bouchard un statut de ville bilingue pour Montréal. À l'argument économique, on ajoutait maintenant celui de la « réconciliation post-référendaire ».

Il ne faut pas, bien sûr, mettre tout le monde dans le même panier. Il y a, d'une part, les ennemis irréductibles de la loi 101 ; et il y a ceux qui, sans s'y opposer et même en éprouvant à son égard de la sympathie, s'accommodent assez bien de ses ruines (les tribunaux l'ont mutilée 9 fois en 16 ans) et songent même à lui enlever encore

quelques pierres pour « l'adapter » un peu plus aux « exigences d'aujourd'hui » dans l'espoir de ramener le Québec — et en particulier Montréal — dans la voie de la bonne entente et de la prospérité.

Car, à entendre certains, les maux économiques de Montréal ne viennent que d'une source. En 30 ans, déclarait M. Marcel Côté, Montréal a perdu pas moins de 200 000 emplois avec le débat sur la francisation, la souveraineté, la montée du nationalisme. (*La Presse*, 16 février 1996).

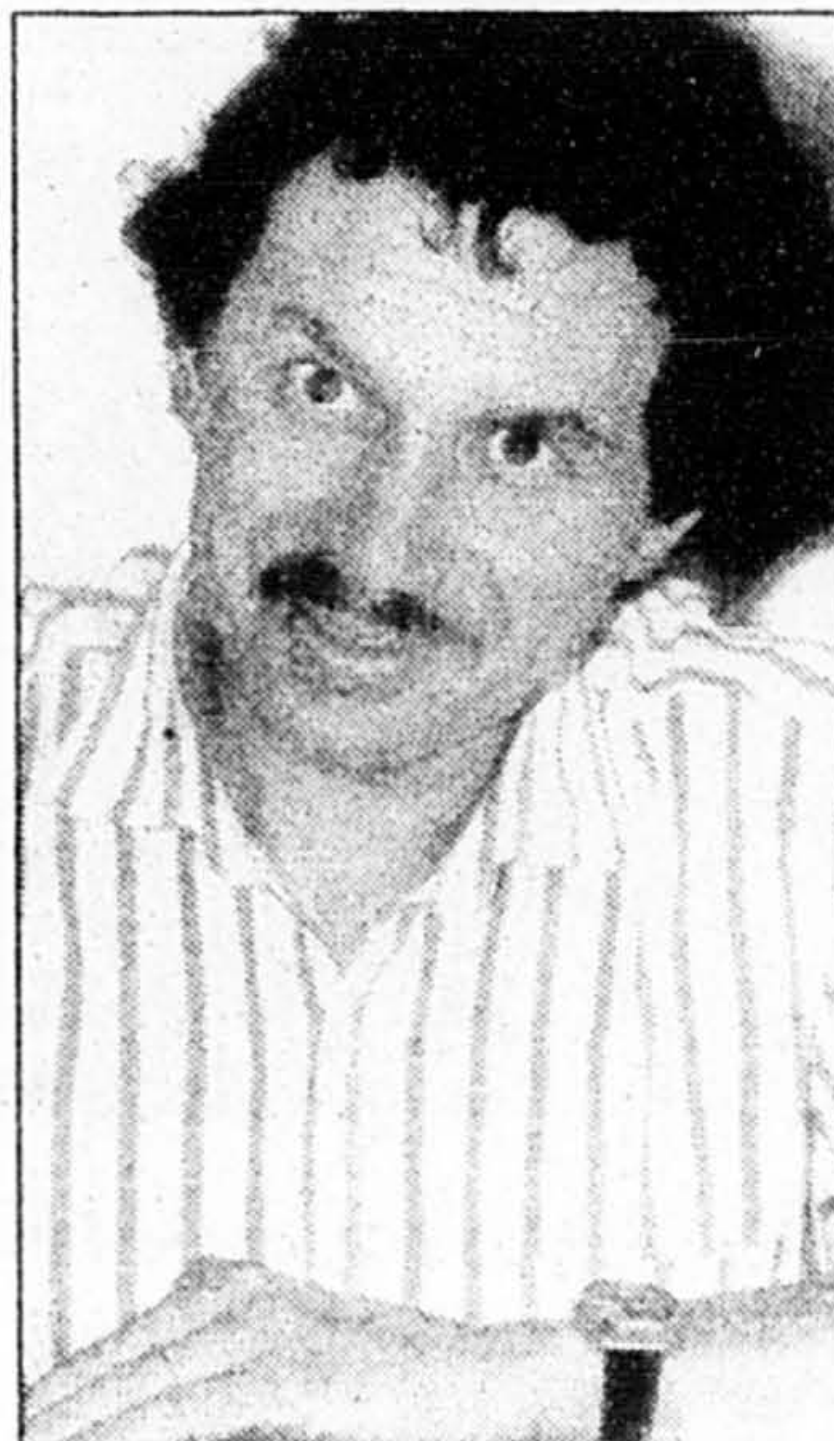
L'éminent consultant ne semble pas distinguer d'autres causes. La récession mondiale ? Le traditionnel favoritisme d'Ottawa envers l'Ontario ? Le gâchis de Mirabel ? Les folies de l'administration Drapeau ? Son incroyable laisser-aller en urbanisme ? Le creusement de la voie maritime du Saint-Laurent, qui a déplacé vers Toronto une grande partie de notre activité portuaire et accéléré l'émergence de cette ville comme centre économique canadien ? Confettis et bulles de savon que tout cela. Il n'y a qu'un seul coupable : le mouvement d'émancipation nationale des Québécois. Vouloir vivre en français, c'est bien connu, mène à la pauvreté. Le secret de la richesse réside dans la dépendance.

D'où ces pressions grandissantes — venues surtout du milieu anglo-montréalais — pour bilinguiser notre ville. Quelles seraient les conséquences d'un tel geste ?

La loi 101 n'a pas été adoptée pour franciser Rimouski ou Trois-Rivières (notre langue s'y porte assez bien, merci), mais d'abord et avant tout Montréal, car c'est là que le problème se posait principalement — et c'est là qu'il se pose toujours, et de plus en plus. En bilinguisant Montréal, on porte un coup fatal à cette loi, car on lui enlève son principal champ d'action.

Ne nous méprenons pas : la bataille des langues fait rage plus que jamais. Jusqu'au début du siècle, elle s'est déroulée à travers tout le continent nord-américain ; à présent, son champ s'est réduit au seul Québec, car presque partout ailleurs l'anglais a triomphé. Aujourd'hui, elle a comme enjeu le contrôle d'une ville, Montréal, la seule métropole nord-américaine où le français a des chances de s'épanouir et de rayonner. C'est dans cette ville et nulle part ailleurs que notre langue joue son destin : elle finira par s'y imposer ou s'étiolera, entraînant peu à peu avec elle tout le Québec, comme une locomotive entraîne ses wagons dans un déraillement.

Comment pourrait-il en être autrement ? Dans une Amérique du Nord anglophone à 98 %, un Montréal doté d'un statut bilingue ferait bientôt de l'anglais le commun dé-



Yves Beauchemin

nominateur de sa population multilingue. De difficile, l'intégration des immigrants deviendrait impossible. En effet, pourquoi apprendre le français quand l'anglais peut servir partout ? Et combien de temps durerait ce Québec francophone dont le cœur (ou la tête) fonctionnerait dans les deux langues ? Cette coupure brutale entre la métropole et le reste du territoire ne ferait qu'annoncer le début de notre folklorisation et le commencement de la fin. (...)

Accorder un statut spécial à l'anglais sur l'île de Montréal, n'est-ce pas reconnaître qu'il y a deux langues officielles au Québec et que, la minorité anglo-québécoise appartenant en fait à la majorité canadienne, la véritable minorité c'est... nous-mêmes ?

Les adversaires de la souveraineté ne parlent plus que de « réconciliation post-référendaire » (sur les mêmes lèvres apparaît parfois aussi le mot « partition ») et comment s'opposer, en effet, à la réconciliation ? Tendre la main est une chose fort louable. Encore faut-il ne pas se la faire couper.

Cette loi 101 en ruines a un pressant besoin de restauration. Il faut s'y mettre de toute urgence. Il faut rendre le français incontournable et en faire de nouveau un instrument efficace d'intégration des immigrants à Montréal.

On aurait beau s'échiner à débarrasser la loi 101 de ses « irritants », il en resterait toujours, car pour une majorité de Canadiens anglais, elle constitue en soi un irritant ; on ne pourra les satisfaire qu'en la rendant totalement inopérante. Pour beaucoup d'entre eux, en effet, notre volonté d'occuper culturellement (et politiquement) ce coin d'Amérique qui porte le nom de Québec tient tout simplement de l'impudence.

Gardons-nous de suivre leurs doux rêves. Avec le déclin du français s'estomperait le projet souverainiste, privé de sa raison d'être. Le triomphe de nos adversaires serait alors complet et notre dé-faite, totale.

PQ et gouvernement : les communautés toujours absentes

MARYSE TREMBLAY

L'auteure est administratrice d'une ONG de coopération internationale et étudiante à la maîtrise à l'École nationale d'administration publique.

Malgré les résultats du référendum et la déclaration catastrophique de Monsieur Parizeau, le Parti québécois ne semble pas avoir l'intention de dévier d'un iota de sa route initiale en ce qui concerne les communautés culturelles.

Nulle part, nous avons entendu que le Parti québécois remettait en question l'idée — largement répandue chez les péquistes — que, pour faire l'indépendance, nous n'avons pas besoin des communautés culturelles et encore moins des anglophones. L'indépendance se fera envers et contre eux.

Pourtant, il est de plus en plus difficile de justifier que ce projet soit uniquement celui des francophones. Il faut absolument inclure tous les citoyens québécois dans ce projet, non pas au nom de la rectitude politique, mais selon la « loi du bon sens ». Tant et aussi longtemps que le Parti québécois n'attirera pas une partie significative de cet électorat dans son projet, les adversaires de toujours auront beau jeu pour se faire du capital politique sur cette question et considérer le projet du Parti québécois comme raciste et basé sur l'unique concept de la race. (...)

Malgré les beaux discours des ténors du Parti québécois, nous avons besoin

L'abolition du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration est un pas dans la bonne direction.

Heureuse initiative qui va enfin permettre à la population classée sous la catégorie « communautés culturelles » d'être enfin perçue comme des citoyens québécois à part entière. Il ne faudrait cependant pas que ce geste masque une réalité incontournable, à laquelle le Parti québécois ne pourrait se substituer au risque de provoquer l'effet inverse.

En effet, la tentation sera sûrement très forte au sein du Parti québécois de considérer l'intégration des communautés culturelles comme une chose du passé, puis qu'il n'y a plus de ministère pour s'occuper d'elles. Ce serait une grave erreur stratégique. (...)

Il s'agit maintenant de passer du discours à la réalité. Il ne faut pas penser que cela se fera dans un an, car c'est un travail à long terme. Il s'agit de changer des perceptions, de faire d'un projet basé uniquement sur l'ethnie, un projet ouvert à tous les citoyens qui habitent ce territoire et de faire en sorte que ceux-ci soient présents et qu'ils puissent jouer un rôle significatif dans les structures de l'État et dans toutes les sphères de cette société.

Les militants considèrent qu'il y a eu des gestes concrets qui ont été posés et il n'est pas rare d'entendre des arguments comme : « Nous avons un Comité national

des relations ethnoculturelles ». Les membres de ce comité, avec toutes les bonnes intentions dont je les sais capables, ont-ils l'appui du parti ? Quels sont leurs pouvoirs réels ? Malgré tout le respect que je dois à ces membres, ce Comité semble plutôt exister pour donner bonne conscience au parti. Minoritaire au sein de leur communauté et minoritaire au sein du parti, leur marge de manoeuvre est mince et ténue.

« Nous avons présenté des membres des communautés culturelles dans des comités », entend-on dire. Lesquels ? Des Italiens dans des comités italiens, des Juifs dans des comités juifs et anglophones ? Quelle logique y a-t-il derrière tout cela ? C'est vouloir les ghettoïser et les marginaliser encore davantage au sein du parti et dans leur communauté. Pourquoi ? Qu'on ne vienne pas me dire qu'il n'y a jamais eu de parachutage au Parti québécois. Cette pratique est courante et généralement acceptée par les membres quand il s'agit d'aller chercher des têtes d'affiche.

« Le cas de Sciortino dans Mercier est une erreur de parcours », a-t-on entendu. Une erreur que les membres des communautés culturelles et tous ceux pour qui cette élection représentait le début d'un changement, ne sont pas prêts d'oublier et pour laquelle ils attendent toujours réparation.

Lors de la présentation du nouveau Cabinet Bouchard, ce dernier a enfin posé un geste qui était attendu depuis longtemps dans les milieux ethniques : l'abolition du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour en faire désormais un ministère aux Relations avec les citoyens.

Heureuse initiative qui va enfin permettre à la population classée sous la catégorie « communautés culturelles » d'être enfin perçue comme des citoyens québécois à part entière. Il ne faudrait cependant pas que ce geste masque une réalité incontournable, à laquelle le Parti québécois ne pourrait se substituer au risque de provoquer l'effet inverse.

En effet, la tentation sera sûrement très forte au sein du Parti québécois de considérer l'intégration des communautés culturelles comme une chose du passé, puis qu'il n'y a plus de ministère pour s'occuper d'elles. Ce serait une grave erreur stratégique. (...)

Il s'agit maintenant de passer du discours à la réalité. Il ne faut pas penser que cela se fera dans un an, car c'est un travail à long terme. Il s'agit de changer des perceptions, de faire d'un projet basé uniquement sur l'ethnie, un projet ouvert à tous les citoyens qui habitent ce territoire et de faire en sorte que ceux-ci soient présents et qu'ils puissent jouer un rôle significatif dans les structures de l'État et dans toutes les sphères de cette société.

Les militants considèrent qu'il y a eu des gestes concrets qui ont été posés et il n'est pas rare d'entendre des arguments comme : « Nous avons un Comité national

Le budget Martin

Nouveaux plafonds pour les REER

RUDY LE COURS
OTTAWA

Non seulement une contribution au Fonds de Solidarité de la FTQ ou au Fondation de la CSN vous fera-t-elle désormais épargner moins d'impôt mais la contribution à laquelle vous croyiez avoir droit pour votre REER ou votre régime complémentaire de retraite sera moins élevée que ce qu'avait annoncé Paul Martin l'an passé.

Le ministre des Finances a rendu public hier un train de mesures devant permettre à Ottawa d'économiser une centaine de millions de dollars dès le prochain exercice financier.

Le crédit d'impôt aux sociétés à capital de risque des travailleurs comme les fonds de la FTQ et de la CSN est ramené de 20 à 15 % ce qui devrait permettre à Ottawa d'économiser 15 millions cette année, 60 et 70 millions au cours des deux prochains exercices financiers. « Ces fonds sont maintenant solidement établis, argue le ministre. C'est pourquoi nous proposons plusieurs mesures visant à réduire les encouragements spéciaux dont ils font l'objet. »

Comme autre mesure, Ottawa ramène de 5000 \$ à 3500 \$ l'achat maximal donnant droit au crédit d'impôt fédéral.

Au chapitre des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), Ottawa reporte

jusqu'en 2003 inclusivement le plafond de cotisations de 13 500 \$. Il grimpera ensuite de 1000 \$ par année pendant deux ans pour être ensuite indexé.

L'an passé le ministre Martin avait une première fois modifié le calendrier d'évolution des plafonds. Il disait alors vouloir s'assurer que l'aide fiscale maximale sur les gains corresponde à deux fois et demi le salaire moyen. Cette année il parle de deux fois seulement. Seuls les contribuables jouissant d'un revenu de 75 000 \$ et plus seraient touchés par cette mesure.

Pour les gens contribuant à un régime complémentaire de retraite (Régime de pension agréé, selon le jargon fédéral), les plafonds sont aussi modifiés. Ils sont gelés à 13 500 \$ jusqu'en 2004 au lieu d'être majorés à 14 500 \$ l'an prochain, à 15 500 \$ en 1998 et indexés par la suite.

L'âge limite pour contribuer à un REER sera en outre ramenée de 71 à 69 ans.

Ces mesures permettront à Ottawa d'économiser 45 millions l'an prochain et 180 millions en 98-99.

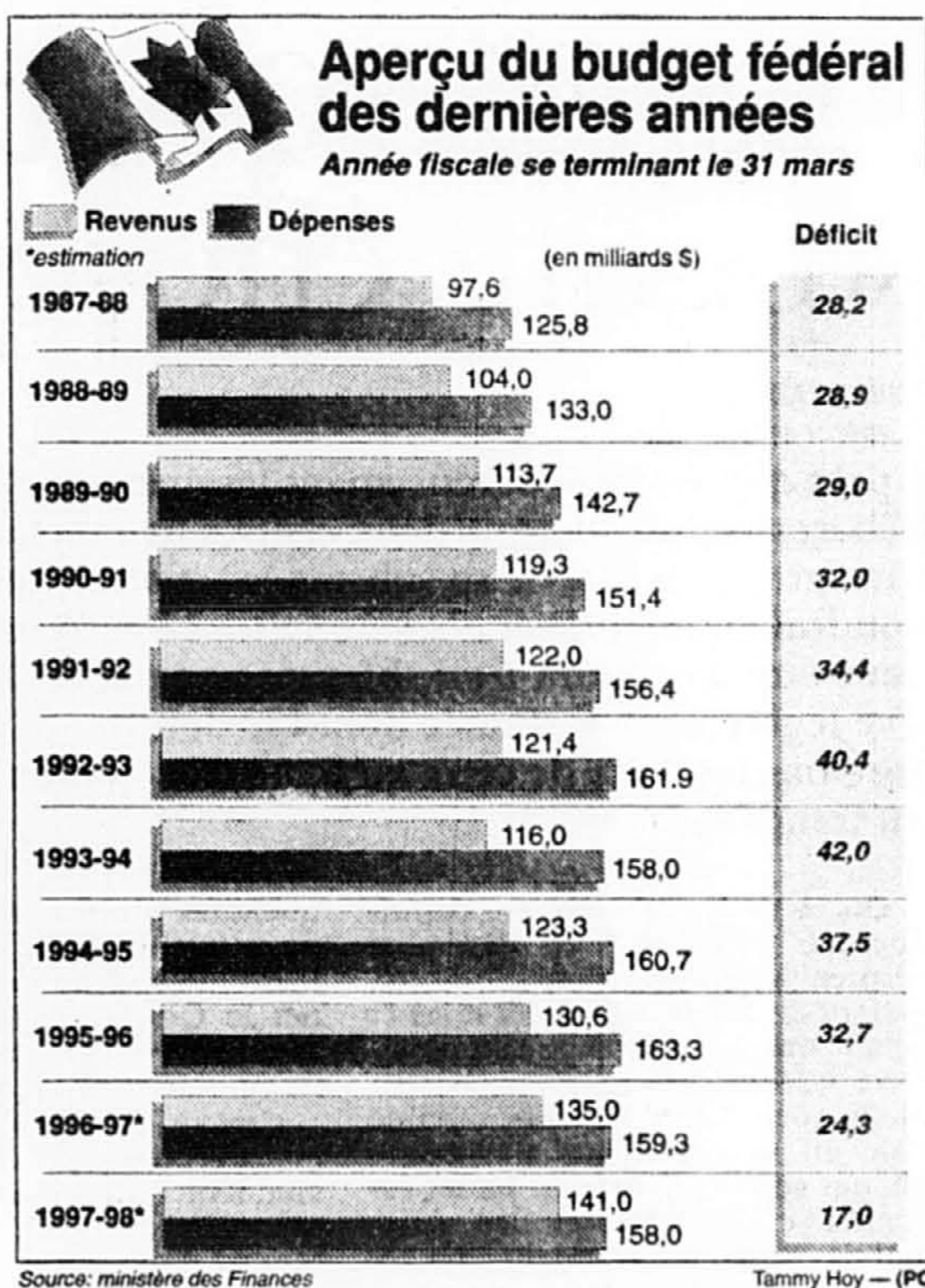
Ottawa a constaté que ce sont surtout les jeunes qui ont du mal à cotiser le maximum auquel ils ont droit dans un REER. Voilà pourquoi le ministre Martin annonce que la limite de sept ans applicable au report des droits inutilisés de cotisation au REER est éliminée.

Mentionnons enfin aux détenteurs de REER autogérés que les frais d'administration ne seront plus déductibles d'impôt s'ils sont versés hors du régime.

RPA et REER				
Calendrier modifié des plafonds de cotisations aux RPA et aux REER jusqu'en 2006.				
Année	RPA (en \$)		REER (en \$)	
	Actuels	Modifiés	Actuels	Modifiés
1996	13 500	13 500	13 500	13 500
1997	14 500	13 500	13 500	13 500
1998	15 500	13 500	14 500	13 500
1999	indexé	13 500	15 500	13 500
2000		13 500	indexé	13 500
2001		13 500		13 500
2002		13 500		13 500
2003		14 500		13 500
2004		15 500		14 500
2005		indexé		15 500
2006				indexé



Le ministre des Finances du Canada, Paul Martin, confie les exemplaires de son budget à un messager de la Chambre des communes, Ian McDonald.



Consternation à la FTQ: « Moins d'emplois, plus de chômage »

RICHARD DUPAUL
OTTAWA

La Fédération des travailleurs du Québec accueille avec consternation la décision de Paul Martin de sabrer les avantages accordés aux sociétés à capital de risque de travailleurs, comme le Fonds de solidarité de la FTQ et le FondAction de la CSN.

« C'est un budget qui décoit beaucoup car il met l'accent sur la lutte au déficit et à l'inflation au détriment de l'emploi », a déclaré hier le président de la FTQ, M. Clément Godbout.

Le syndicat digère très mal qu'Ottawa ait choisi de réduire de 20 à 15 % les crédits d'impôt accordés aux investisseurs dans le Fonds FTQ, en plus de ramener de 5000 à 3500 \$ l'achat maximal donnant droit à un tel crédit d'impôt.

C'est un « coup dur » pour le Fonds, qui serait ainsi privé de jusqu'à 30 % de son financement au

cours de la prochaine année, soutient M. Godbout. Si l'on tient compte que le Fonds a recueilli un peu plus de 300 millions l'an dernier, il s'agirait d'un manque à gagner d'environ 90 millions.

M. Godbout dénonce la stratégie du gouvernement dans le contexte actuel. « Ottawa ne fait rien pour l'emploi et il va accentuer le chômage », dit le responsable.

Il précise que le Fonds FTQ a créé quelque 38 000 emplois depuis sa création il y a dix ans. Et environ 800 millions ont été investis dans 320 entreprises québécoises.

M. Godbout ajoute que 50 % des souscripteurs du Fonds sont des travailleurs syndiqués, dont la moitié ont choisi ce véhicule comme seul moyen d'épargner. « Le gouvernement coupe ainsi de 30 % les possibilités de ces travailleurs d'épargner en vue de leur retraite », dit-il.

Selon le patron de la FTQ, le budget Martin démontre que le gouvernement a été sensible « aux cris et aux plaintes » des institutions financières, qui n'apprécient guère les succès du Fonds de solidarité, dont l'actif se rapproche peu

à peu des deux milliards. « On le sait. Plusieurs institutions financières nous trouvent tannants depuis longtemps », de lancer M. Godbout.

Finalement, ce dernier croit que le Québec risque à nouveau d'écooper pour l'absence de mesures à l'emploi dans le budget Martin. « On risque de créer plus de chômeurs. En raison des coupes dans le programme d'assurance-chômage, ce sont les provinces qui devront supporter un plus grand nombre d'assistés sociaux », conclut-il.

LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET MARTIN

Déficit



■ Le déficit budgétaire du gouvernement fédéral sera réduit à 24,3 milliards en 1996-97 puis à 17 milliards en 1997-98.

■ Pour y arriver, le gouvernement table sur une croissance modérée de l'économie, soit de 1,8 p. cent cette année et de 2,6 p. cent en 1997.

■ Du côté des dépenses, le gouvernement n'annonce aucune nouvelle compression pour l'exercice 1996-97. Des compressions de 368 millions en 1997-98 et de 1,9 milliard en 1998-99 sont toutefois annoncées dans ce budget.

■ Ces nouvelles compressions touchent surtout les crédits de la défense nationale, les subventions aux producteurs laitiers, l'aide internationale et les autochtones.

À noter

■ Le gouvernement libéral réalise sa promesse électorale de réduire le déficit budgétaire à 3 p. cent du PIB. Il demeure discret sur la façon qu'il s'y prendra pour éliminer le déficit.

Transferts aux provinces



■ Le gouvernement canadien avait annoncé l'an dernier des compressions importantes dans les transferts aux provinces au chapitre de la santé, de l'assistance publique et de l'éducation post-secondaire. Au total, ces transferts étaient fixés à 26,9 milliards en 1996-97 et à 25,1 milliards en 1997-98.

■ Ottawa annonce dans ce budget que le montant des transferts aux provinces pour ces programmes sera fixé à 25,1 milliards par année jusqu'à l'exercice 1999-2000. Par la suite, ce montant progressera légèrement.

■ Dans ce budget, Ottawa précise que la part du Québec du Transfert social canadien sera de 6,796 milliards en 1997-98, un montant supérieur de 600 millions à ce qu'avait prévu le gouvernement du Québec dans le budget Campeau.

À noter

■ Pour chaque exercice financier de 1997-98 à 2002-2003, le gouvernement du Québec recevra en moyenne 400 millions de plus en transferts fédéraux que ce qu'il avait prévu.

Pensions de vieillesse



■ Ottawa annonce une importante réforme des prestations aux aînés qui entrera en vigueur en 2001. Les prestations actuelles de la sécurité du revenu et du supplément de revenu garanti seront regroupées en une seule prestation. Cette nouvelle prestation sera non imposable et incorporera les crédits d'impôt actuels au titre de l'âge et du revenu de pension.

■ La nouvelle prestation sera versée sous la forme d'un seul paiement mensuel. Les paiements aux couples prendront la forme de chèques séparés de montant égal pour chacun des conjoints. Le régime ne sera pas universel. Pour les personnes âgées seules dont le revenu dépasse 52 000 \$ et les couples âgés dont le revenu dépasse 78 000 \$, les prestations seront éliminées.

À noter

■ Cette réforme ne touche pas le Régime de pension du Canada ou le Régime des rentes du Québec. Une réforme de ces programmes de pension est aussi attendue, mais rien n'en est dit dans ce budget.

Pensions alimentaires



■ Ottawa modifie le traitement fiscal des pensions alimentaires. Les pensions alimentaires pour enfants, qui seront versées aux termes d'ordonnances rendues ou d'accords conclus après le 30 avril 1997 ou modifiés après cette date, ne seront plus imposées à titre de revenu pour le bénéficiaire, ni déductibles du revenu pour le payeur.

■ Ottawa émettra des lignes directrices pour la détermination du montant de la pension dans les causes de divorce. Le gouvernement promet aussi de combattre le non-paiement des pensions alimentaires.

■ Le supplément au revenu gagné inclus dans la prestation fiscale fédérale pour enfants sera doublé.

À noter

■ Ce nouveau régime générera des recettes additionnelles de 15 millions la première année, 65 millions la deuxième année et 120 millions la troisième année.

Le budget Martin

Le massacre des pensions

Cela fait longtemps que la menace plane dans le paysage. Le couperet est tombé, hier, dans toute sa brutalité. En clair, la réforme des pensions de vieillesse annoncée hier par le ministre Paul Martin, pièce maîtresse de son budget, signifie que des centaines de milliers de futurs retraités de la classe moyenne verront leurs pensions amputées ou supprimées lorsqu'ils arriveront à l'âge de 65 ans.

Oh certes ! le ministre était tout fier de déposer un budget qui épargne les contribuables. Il ne touche pas aux impôts sur le revenu. Les fumeurs, buveurs et automobilistes, traditionnels souffre-douleur des ministères des Finances, s'en tirent sans une égratignure.

Mais vous ne perdez rien pour attendre.

Si vous et votre conjoint êtes présentement sur le marché du travail, que vous en avez encore pour 20 ou 30 ans avant de prendre votre retraite, que vous contribuez tous deux à un fonds de pension ou à un REER, tenez dès maintenant pour acquis que vous n'aurez plus droit à votre pension de vieillesse, Ottawa vous considérant comme « riche ».

Officiellement, le ministre Martin s'abrite derrière de beaux grands principes. Tout cela, dit-il, vise à rendre le système plus équitable en faisant payer les riches.

Mais quels riches ?

Dès que votre revenu familial avant impôts dépassera 45 000 \$, vous serez pénalisé par le nouveau régime. Autrement dit, deux conjoints gagnant chacun 23 000 \$ en revenus de pensions et de placement seront considérés comme riches. Hé oui !

Le montant de la prestation diminuera à mesure que votre revenu augmentera; si le revenu total de votre couple, à la retraite, dépasse 78 000 \$, vous n'aurez plus droit à un cent. Si vous vivez seul, vous n'aurez droit à aucune pension si votre revenu dépasse 52 000 \$.

Or, il suffit de peu pour devenir « riche »,

aux yeux du ministère des Finances. Déposez 2 000 \$ par année dans un REER pendant une trentaine d'années, et vous pourrez acheter une rente de 25 000 \$ par année. Si vous et votre conjoint faites la même chose, si en plus vous contribuez à une caisse de retraite chez votre employeur et que vous avez été assez prévoyant pour mettre un peu d'épargne de côté, vous n'échapperez pas à la guillotine.

Le ministre a pris grand soin de ne pas heurter le lobby du troisième âge. Sa réforme épargne tous les retraités actuels. Comme elle entrera en vigueur dans cinq ans, en 2001, tous les citoyens âgés d'au moins 60 ans sont également épargnés: ils auront le choix entre le nouveau ou l'ancien régime, selon celui qui sera le plus avantageux pour eux.

Le ministre soutient que cette mesure pénalisera seulement le quart des retraités. Peut-être. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que cette proportion est appelée à exploser avec le temps; par rapport à leurs parents, les travailleurs d'aujourd'hui contribuent davantage aux caisses de retraite et REER, et leurs enfants le feront encore plus. Dans ces conditions, les pensions de vieillesse ne seront plus, dans une quarantaine d'années, qu'une forme d'aide sociale pour les aînés les plus démunis. Les projections du ministère des Finances reflètent d'ailleurs cette explosion: si la réforme ne permettra au gouvernement que d'épargner quelques centaines de millions la première année, ce montant dépassera les huit milliards trente ans plus tard.

■ ■ ■

S'il n'avait pas fait l'objet de fuites, le nouveau système de pensions alimentaires



Claude
PICHER

aurait sans doute constitué le clou du budget. Le nouveau régime prévoit que les payeurs de pensions alimentaires ne pourront plus déduire ce montant de leur revenu. En revanche, les bénéficiaires ne seront plus tenus d'ajouter la pension à leurs revenus imposables. Cette disposition ne concerne que les pensions pour enfants, une distinction étant établie entre elles et les pensions au profit du conjoint.

La nouvelle consolera probablement les couples mariés ou les conjoints de fait, qui ne disposaient pas du même avantage fiscal que les couples séparés.

Pour aider parents, avocats et juges à fixer des montants qui tiennent compte de ce nouveau traitement fiscal, Ottawa a établi des tables de calcul en fonction de la province de résidence, du revenu brut du payeur et du nombre d'enfants. Quelques exemples: si votre revenu est de 25 000\$, vous devrez vous attendre à verser 194 \$ par mois pour un enfant, 330 \$ pour deux, 438 \$ pour trois. À un niveau de revenu de 50 000 \$, ces montants passeront respectivement à 392 \$, 691 \$ et 723 \$. Pour ceux qui gagnent 75 000 \$ le montant de la pension sera de 552 \$ pour un enfant, 881 \$ pour deux et 1 144 \$ pour trois.

■ ■ ■

Dans l'important dossier du redressement des finances publiques, le budget Martin maintient l'objectif de ramener le déficit à 17 milliards dans deux ans, et vise même à faire mieux.

Pour l'année qui se termine, en tout cas, le ministre réussit à déclarer un déficit inférieur de deux milliards à celui prévu. C'est rafraî-

chissant. Depuis quelques années, à Québec comme à Ottawa, on nous avait plutôt habitués au contraire...

Les prévisions du ministre quant à la croissance économique sont réalistes, elles sont même un peu plus prudentes que la plupart des prévisions des spécialistes. Dans ces conditions, son objectif semble raisonnablement à portée de main.

Ce n'est pas une raison pour pavoiser.

Dans ses documents budgétaires, le ministre multiplie les déclarations triomphalistes, comme si le problème était réglé. Il rejoint en cela les récents propos du premier ministre Chrétien, qui sommat les dirigeants d'entreprises de faire leur part pour la relance de l'économie, puisque le gouvernement, selon lui, avait livré la marchandise en s'attaquant de front au cancer du déficit.

Ce pétage de bretelles est hautement prématuré.

C'est vrai qu'il y a eu des progrès. Le ministre a raison de souligner que les besoins d'emprunt du gouvernement, par rapport à la taille de l'économie canadienne, n'ont jamais été aussi faibles depuis 30 ans. Il a raison de rappeler que ses trois derniers budgets ont permis au gouvernement d'économiser plus de 26 milliards.

Mais tant qu'on continue de créer des déficits et d'emprunter pour les combler, on alimente le gonflement de la monstrueuse dette publique, qui dépassera le cap des 600 milliards l'an prochain et frisera, en dépit des compressions, coups de hache, privatisations, massacre des programmes sociaux, 620 milliards un an plus tard. Cette année-là, à eux seuls, les frais d'intérêts sur la dette atteindront presque la moitié de toutes les dépenses de programmes du gouvernement.

Comme quoi il y a encore du pain sur la planche.

Un coup de bâton, selon Landry; un coup de pouce, selon Bourbeau

La CSN outrée

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Autre parti politique autre vision ! Ainsi, le vice-premier ministre et ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry, reçoit le budget fédéral comme « un coup de bâton », ce qu'il juge moins pire que les deux coups auxquels ils s'attendait, tandis que le porte-parole libéral en la matière, André Bourbeau, y voit « un coup de pouce au Québec ».

« Ce n'est pas parce que les coups sont répétés qu'on s'habitue à la douleur », a d'entrée de jeux déclaré le ministre Landry, expliquant que le budget Martin ne recelait ni surprise ni consolation, tout en comportant de nouvelles intrusions dans des champs de compétence du Québec, particulièrement en Éducation.

Ce budget est l'expression du désengagement social d'Ottawa, qui coûtera au Québec 1,2 milliard en 1997-98, sans compter la perte de plus de 600 millions dès cette année. « Le déficit fédéral diminue, mais à quel prix pour nous ? » souligne le ministre pour qui il en résulte une préparation « très difficile » du prochain budget du Québec. Mais il prévient les contribuables que l'objectif d'équilibre budgétaire était maintenu.

« La réduction du déficit que le ministre fédéral des finances annonce aujourd'hui résulte en grande partie des coupures sévères dans

les transferts aux provinces que le gouvernement fédéral a appliquées au cours des dernières années », soutient-il.

Selon M. Landry, la formule retenue par Ottawa pour se désengager des programmes sociaux « imputera au Québec une part tout à fait inéquitable des coupures fédérales ». Il estime qu'en cinq ans, la nouvelle répartition fera absorber au Québec plus de 34 % de la coupe fédérale.

« Le gouvernement fédéral s'en tire à bon compte. Il se retire des programmes sociaux et met l'argent sur le déficit, puis il envahit des champs de compétence qui sont les nôtres », explique-t-il.

« Est-il nécessaire de lancer un Fonds pour la recherche en santé alors qu'il en existe déjà un au Québec ? » s'étonne-t-il.

M. Landry dénonce également l'abolition complète des subventions à la production laitière et estime que les agriculteurs québécois



Bernard Landry

absorberont 40 % de cette coupe.

Un budget rassurant

Pour le député libéral de Laporte, André Bourbeau, il s'agit d'un « excellent budget, un budget rassurant pour la santé économique du Canada ».

Cela laisse entrevoir « un avenir meilleur tant pour les Canadiens que pour les Québécois », soutient-il, avec un large sourire.

Il se réjouit qu'Ottawa maintienne ses objectifs d'équilibre financier et de réduction du déficit, et souligne surtout que le budget Martin ne cache aucune hausse d'impôt ni de taxes.

M. Bourbeau fait observer que pour l'année courante, Ottawa ver-



André Bourbeau

sera 385 millions de plus que prévu au Québec au chapitre de la péréquation. Même, ajoute-il, que « le fédéral garantit une augmentation de ces transferts de 4,1 milliards l'an prochain à 4,4 milliards dans trois ans, pour le Québec ».

« Pour l'autre volet des transferts fédéraux, c'est-à-dire le transfert canadien qui prend la suite des programmes sociaux et de santé, pour 1996-97, il n'y a aucune baisse et le fédéral annonce même une hausse de 11 millions. Mais la très bonne nouvelle, c'est que l'année suivante, il y aura 609 millions de plus payé au Québec que ce qu'avait prévu le budget Campeau », fait-il remarquer.

Presse Canadienne

La CSN a bien mal reçu le budget du ministre des Finances Paul Martin, lui reprochant de ne contenir aucune politique pour créer de l'emploi en plus de « frapper fort » sur les fonds d'investissement que les centrales syndicales ont mis sur pied.

Dans son budget, le ministre des Finances Paul Martin a abaissé le plafond des cotisations à ces fonds de 5 000 \$ à 3 500 \$ (pour bénéficiaire d'un crédit d'impôt), en plus de réduire ce crédit de 20 à 15 %.

« Rien pour l'emploi, s'est exclamé le secrétaire général de la CSN, M. Pierre Paquette. Pourtant, le gouvernement libéral avait promis de faire une priorité de la création d'emplois. »

Même les centrales qui ont mis sur pied des fonds d'investissement pour créer des emplois ou les maintenir voient leurs avantages fiscaux diminués, note-t-il, perplexé.

M. Paquette critique aussi le gouvernement libéral pour n'avoir rien avancé en matière d'équité fiscale. L'État fédéral avait promis de revoir la fiscalité des entreprises et les avantages accordés aux fiducies familiales, et rien n'est encore fait à ce chapitre, a déploré le numéro deux de la Confédération des syndicats nationaux.

M. Paquette regrette aussi le fait que les compressions de dépenses qui s'accumulent finissent par hypothéquer la croissance.

LES POINTS SAILLANTS DU BUDGET MARTIN

Impôts des particuliers



■ Ottawa annonce que les plafonds de cotisations aux REER, aux régimes de pensions agréés (RPA) et aux régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB), seront gelés. Pour les REER, ce plafond sera fixé à 13 500 \$ jusqu'en 2003, pour augmenter ensuite à 14 500 \$ en 2004 et à 15 500 \$ en 2005. Pour les RPA, le plafond est fixé à 13 500 \$ jusqu'en 2002 et progressera de 1 000 \$ en 2003 et 2004.

La limite de sept ans aux fins du report des crédits inutilisés d'un REER est éliminée. Ainsi, un contribuable pourra attendre pendant une période de plus de sept ans pour cotiser à un REER afin de se prévaloir de droits non inutilisés.

■ Les frais de gestion des REER et des FERR ne seront plus déductibles.

À noter

■ Ces mesures procureront des recettes supplémentaires de 105 millions en 1997-98 et de 280 millions en 1998-99.

REER



■ Ce budget ne comporte aucune hausse d'impôt ou de taxe. Toutefois, les particuliers sont touchés de plus d'une façon: modification des règles des REER, du régime fiscal des pensions alimentaires et des prestations à la vieillesse.

■ L'âge limite de 14 ans, pour les enfants admissibles à une déduction fiscale pour garde d'enfants, est portée à 16 ans.

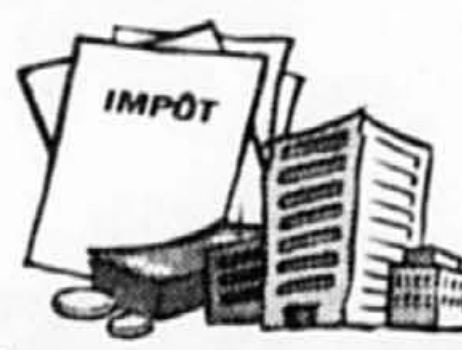
■ La valeur du crédit pour personne déficiente à charge passe de 270 \$ à 400 \$.

■ L'aide fiscale pour l'éducation est aussi bonifiée. Le crédit pour étude passe de 80 \$ à 100 \$ par mois. Le plafond des cotisations annuelles à un régime enregistré d'épargne-études passe de 1000 \$ à 2 000 \$.

À noter

■ Toutes les mesures annoncées touchant les particuliers ont un effet global marginal sur le budget du gouvernement.

Impôts des entreprises



■ L'impôt des entreprises n'est pas majoré. Toutefois, la surtaxe sur le capital des grandes institutions de dépôt est prolongée jusqu'en 1998.

■ Des changements sont aussi apportés à la déduction relative aux ressources naturelles, aux actions accréditatives et à l'amortissement accéléré dans l'industrie minière.

■ Au total, ces changements procureront des recettes supplémentaires de 45 millions en 1996-97 et de 60 millions en 1997-98.

À noter

■ Les subventions aux entreprises sont sensiblement réduites, passant de 2,9 milliards en 1995-96 à 1,5 milliard en 1998-99.

Relance de l'emploi



■ Un certain nombre de mesures ont été annoncées pour encourager l'embauche d'étudiants pendant la période estivale et faciliter la transition entre l'école et le marché du travail. Un montant de 315 millions est alloué à ces initiatives.

■ Certaines mesures visent aussi à appuyer les activités de recherche et de développement dans les secteurs de haute technologie, comme l'aérospatial, les technologies de l'environnement et la biotechnologie.

À noter

■ Le gouvernement ne se fixe aucun objectif et ne fournit aucune prévision quant au taux de chômage au Canada.

Le budget Martin

Lait: subventions

Les subventions à la production laitière seront abolies d'ici cinq ans. Le Québec qui produit les 47,6 % de toute la production canadienne perdra 75,96 M\$ en subvention d'ici 2001.



Source: ministère des Finances (PC)

Le lait: bientôt la fin des subventions

Un dur coup pour le Québec, qui détient la moitié de la production canadienne

RUDY LE COURS
OTTAWA

Les subventions fédérales à la production de lait industriel seront éliminées complètement sur une période de cinq ans à compter de 1997, a annoncé hier le ministre des Finances Paul Martin.

Pour le Québec qui détient 47,7 % de la production canadienne, c'est un dur coup: près de 80 des 160 millions de dollars qu'il recevra cette année auront disparu en 2001.

L'an passé M. Martin avait annoncé une réduction de 15 % de la subvention à la production laitière à compter d'août 95 et de 15 % à nouveau à compter d'août prochain, faisant du coup passer de 5,43 \$ à 3,80 \$ la subvention à l'hectolitre.

76 cents par année

Avec la nouvelle annonce, les subventions à l'hectolitre diminueront de 76 cents par année, cinq ans durant, faisant ainsi économi-

ser 160, 127, 96, 64 et 32 millions par année au Trésor fédéral. Le Québec sera donc privé de la moitié de ces sommes environ.

Le gouvernement estime que la production laitière avait été largement épargnée dans le budget de l'an dernier où les agriculteurs de l'Ouest avaient subi un dur coup avec l'élimination des subventions au transport du grain par train.

« L'industrie laitière a déjà réussi à obtenir une importante coopération entre toutes les composantes

du secteur face aux défis présentés par les accords commerciaux, les nouveaux systèmes nationaux de mise en commun et au code laitier national, peut-on lire dans le document Plan budgétaire, déposé hier en Chambre. Cette démarche coopérative permet d'envisager le maintien de la capacité de l'industrie de collaborer avec les gouvernements de manière à disposer d'une industrie forte et compétitive à l'avenir. »

On verra.

Guy Julien est inquiet

Presse Canadienne
TROIS-RIVIÈRES

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et député du comté de Trois-Rivières à l'Assemblée nationale, M. Guy Julien, trouve que les mesures annoncées hier dans le budget fédéral pénalisent les agriculteurs qui perdront leurs subsides à la production laitière d'ici cinq ans.

Non seulement cette décision touche-t-elle durement les producteurs laitiers québécois, qui comptent pour 47,7 pour cent de la production laitière, mais elle s'annonce plus difficile que lors de l'abolition des subventions pour le transport du grain de l'Ouest, annoncée l'an dernier, puisque le gouvernement fédéral ne prévoit aucune compensation.

Le gouvernement fédéral compte économiser par cette mesure 475 millions.

M. Julien affirme par ailleurs que les 50 millions dus au Québec par Ottawa pour le transport des grains, la sécurité du revenu et les céréales, n'ont pas encore été payés.

Le ministre s'inquiète aussi des services d'inspection des aliments qui seront sous la responsabilité d'une unique agence mais resteront sous la surveillance de deux ministères, ce qui en rendra la gestion difficile, selon lui.

« C'est un budget carrément déficitaire », clame le ministre Julien, où tout apparaît beau pour les uns, les enfants et les femmes.

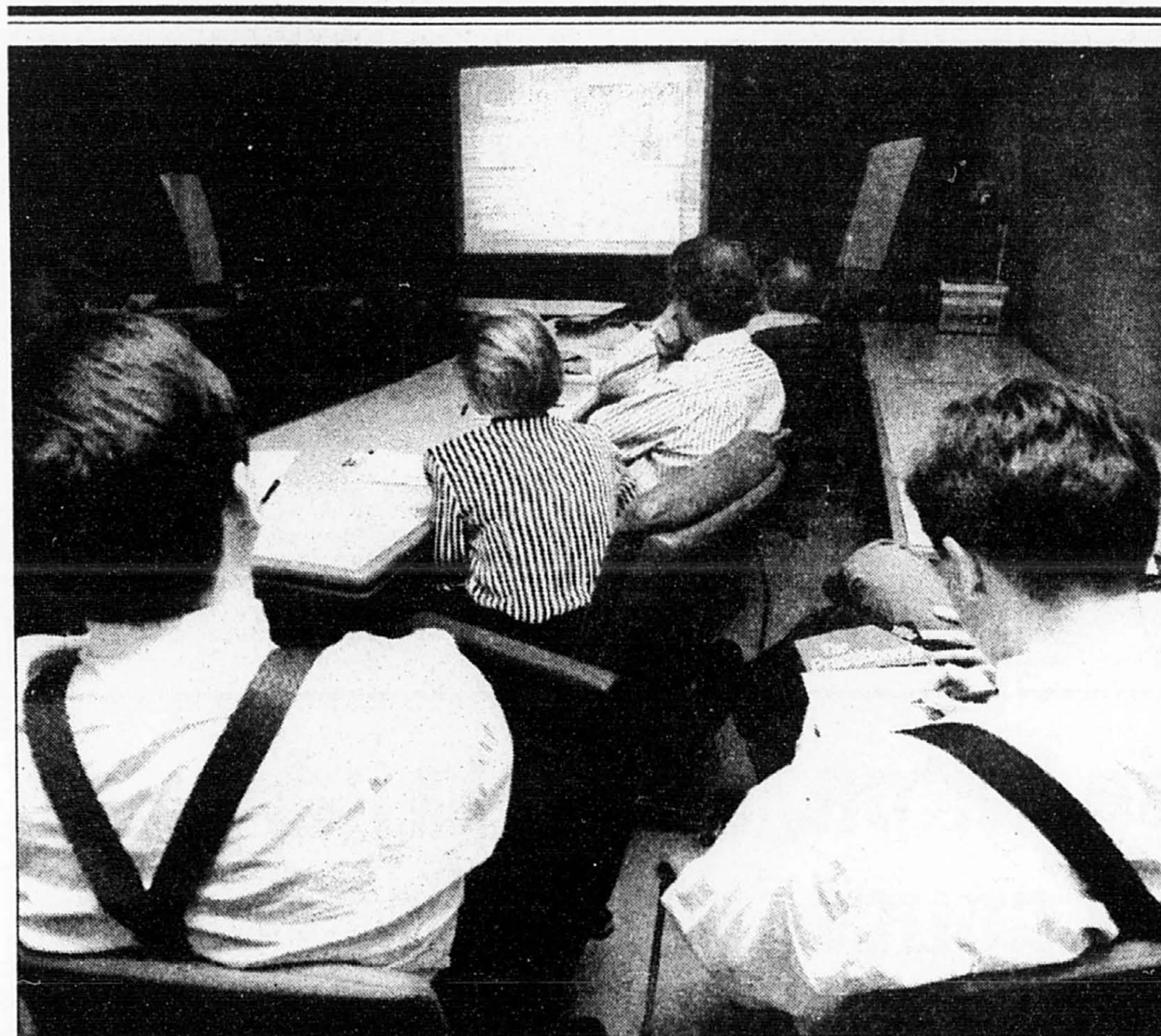


PHOTO PC

L'oeil sur le budget

Les analystes de la firme Price Waterhouse ont écouté avec attention, de leurs bureaux de Toronto, le discours du budget du ministre Paul Martin, hier.

Un budget qui n'a pas d'impact sur le déficit fédéral

MIVILLE TREMBLAY
OTTAWA

De mémoire de journaliste, jamais un ministre des Finances n'a présenté un budget n'ayant aucun impact net sur le déficit; le peu qu'il donne d'une main, il l'enlève de l'autre.

M. Martin prévoit toujours atteindre sa cible officielle d'un déficit de 24,3 milliards pour l'exercice 1996-1997, mais la baisse prévue découlera entièrement des mesures annoncées dans les deux budgets précédents.

Mesuré en milliards de dollars, l'impact net sur le déficit des mesures annoncées hier par le ministre apparaît ainsi dans un tableau récapitulatif: 0,0 pour 1996-1997; une baisse 0,2 pour 1997-1998; la baisse atteindra 1,7 milliards en 1998-1999, mais d'ici-là, nous aurons des élections générales...

Dans les tableaux récapitulatifs, on a beau chercher, mais on ne trouve pas de nouvelles mesures

engageant de grosses sommes pour le prochain exercice, ni le suivant.

Le seul gros chiffre — 1,9 milliard —, une baisse additionnelle des dépenses, est prévue pour dans deux ans; en s'y prenant d'avance, le ministre évitera les mauvaises nouvelles avant les élections.

L'élément majeur du discours d'hier — la réforme des pensions —, n'a pas d'incidence sur les équilibres budgétaires.

Pour l'exercice qui s'achève, le ministre se montre discret et prudent. La réserve pour éventualités de 2,5 milliards est toujours une réserve. Elle servira à diminuer le déficit au moment de fermer les livres, au cours de l'été.

Le déficit sera tout près des 30 milliards, bien en-deçà des 32,7 milliards annoncés l'an dernier; mais ce n'est pas une surprise, tous les analystes le prévoyaient.

Pour l'exercice qui débute, la dette fédérale continuera à croître plus rapidement que l'économie: elle passera à 74,8 % du PIB, contre 74,2 % l'an dernier. Ce ratio devrait fléchir à 73,7 % au cours de l'exercice 1997-1998.

Le ministre Martin n'a pas an-

noncé de nouvelles mesures ayant une forte incidence sur les comptes publics, comme il l'avait fait l'an dernier. Cependant, il garde deux éléments qui ont fait le succès de son budget précédent: un gros coussin de 2,5 milliards pour les imprévus et des hypothèses plus conservatrices que la moyenne des prévisionnistes.

À ce sujet, il table sur une croissance réelle du PIB de 1,8 % en 1996 et de 2,6 % en 1997, contre des pronostics moyens de 1,9 % et 2,8 % dans le secteur privé.

Pour le rendement des obligations à 10 ans, il fait l'hypothèse d'une moyenne de 7,7 % cette année et de 8,2 % l'an prochain, contre 7,2 % et 7,4 % chez les conjoncturistes.

Une erreur de prévision de 1 % sur les taux d'intérêt augmente ou baisse le déficit de 1,3 milliard. De même, un écart de 1 % dans la prévision du PIB (nominal) modifie le déficit de la même somme.

Soulignons que pour la première fois, le ministre des Finances n'ose pas faire une prévision pour le taux de chômage.

Réaménagements fiscaux

D'autre part, par une série de réaménagements fiscaux, Ottawa allouera 165 millions sur trois ans pour encourager les jeunes à étudier.

Le crédit d'impôt pour études sera accru mensuellement de 80 \$ à 100 \$ pour tenir compte de l'augmentation des frais de scolarité.

Pour soutenir les parents qui aident à supporter les coûts des études de leurs enfants, le plafond de transfert des crédits pour les frais de scolarité sera porté de 680 \$ à 850 \$.

Le plafond des cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-études passera de son côté de 1500 \$ à 2000 \$.

Par ailleurs, pour les parents célibataires qui étudient à temps plein, la déduction pour les frais de garde d'enfants pourra dorénavant s'appliquer à toute source de revenus. Cette mesure sera également offerte aux familles biparentales si les deux parents étudient à temps plein.

Technologie et commerce

Dans le domaine de la technologie, le gouvernement fédéral accroît son fonds réservé au programme de Partenariat technologique Canada de 150 millions (1996-97) à 250 millions (1998-99). Ce fonds vise à promouvoir les investissements pour le développement et la commercialisation de produits et de procédés de pointe.

Ottawa injectera par ailleurs 50 millions pour hausser les capitaux propres de la Banque de développement du Canada (BDC). Cette somme d'argent permettra à la BDC d'augmenter de 350 millions ses prêts aux entreprises oeuvrant dans des secteurs jugés stratégiques.

Le programme Rescol fera également l'objet d'une aide financière du gouvernement fédéral afin que toutes les écoles et bibliothèques au pays soient raccordées à l'autoroute de l'information d'ici 1998.

Pour ce qui est du commerce extérieur, Ottawa accordera une aide ponctuelle de 50 millions à la Société pour l'expansion des exportations (SEE) afin de promouvoir le financement de projets d'exportation innovateurs.

Le déficit

On prévoit une baisse du déficit à 24,3 milliards \$ pour l'année financière 1996-1997.

Année fiscale se terminant le 31 mars	estimation (en milliards \$)
87-88	28,2
88-89	28,9
89-90	29,0
90-91	32,0
91-92	34,4
92-93	40,4
93-94	42,0
94-95	37,5
95-96	32,7
96-97*	24,3
97-98*	17,0

Source: ministère des Finances (PC)

« Un bon budget », selon les patrons

Les gens d'affaires auraient souhaité plus d'effort de réduction du déficit

MARIO FONTAINE

Les milieux d'affaires ont généralement bien réagi au budget Martin. Ils se félicitent qu'il ne contienne aucune hausse de taxes et d'impôts, mais déplorent son manque de vigueur quant à la réduction du déficit.

Il s'agit d'un « bon budget, sous le signe de la consolidation et de la continuité », a commenté le président du Conseil du patronat du Québec, Ghislain Dufour. Un budget sans grande surprise, dit-il, mais qui réalise les objectifs recherchés par le gouvernement.

« Bien sûr, tout le monde aurait souhaité une plus grande réduction du déficit », d'ajouter M. Dufour, qui dit néanmoins comprendre la

difficulté des arbitrages politiques, sociaux et économiques auxquels était confronté le ministre des Finances.

Le président de la Chambre de commerce du Québec, Michel Audet, parle lui aussi de budget de la continuité. Autant un budget terne qu'un budget gadget, explique M. Audet. Le fait que le gouvernement fédéral réalise ses objectifs de réduction du déficit est un bon point à ses yeux. Le problème, dit-il, c'est que ces objectifs étaient déjà trop modestes.

« Il aurait fallu ramener le déficit à 20 milliards plutôt qu'aux 24 milliards annoncés pour cette année. La dette dépasse déjà les 600 milliards », rappelle M. Audet.

Réal Sureau s'attendait quant à

lui à plus de rigueur. « Ce budget manque de tonus. M. Martin aurait dû aller plus loin », soutient le président de l'Ordre des comptables agréés.

Il juge insuffisante la diminution de 3,5 % des dépenses du gouvernement, et critique à son tour l'effort insuffisant quant à la réduction du déficit. Il aurait fallu équilibrer le budget d'ici trois ans et ce ne sera pas le cas, de sorte que la dette continuera de croître, déplore M. Sureau.

L'Association des manufacturiers du Québec se réjouit de son côté des annonces faites hier par M. Martin. « Le gouvernement met le cap sur la croissance, donc sur la création d'emplois », déclare son président et directeur général, Gerald Ponton.

Deux bonnes nouvelles à ses yeux: la révision du fardeau fiscal des entreprises et les nouvelles initiatives de promotion des investissements, des technologies de pointe et des exportations — notamment le fonds « Partenariat technologique Canada ».

Un autre groupe est toutefois amèrement déçu: l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec. « Le message lancé est clair: le gouvernement fédéral se désengage du dossier de l'habitation, il laisse s'effondrer tout un pan de l'activité économique » et ne fait rien pour aider les consommateurs à intégrer le marché de l'habitation, lit-on dans un communiqué de l'APCHQ.

Actualités

Le quatre millionième visiteur fêté au Biodôme

MATHIEU PERREAULT

La petite Julia Isler, six ans, aime beaucoup les pingouins du Biodôme. Leurs petits pas la font rire.

En compagnie de son papa Marc, de sa maman Sylvia et de son petit frère Mathieu, qui a 21 mois, Julia a eu droit hier à une visite spéciale des quatre écosystèmes de l'ancien vélodrome.

Parmi cette famille de Westmount se trouvait en effet le quatre millionième visiteur du Biodôme depuis son ouverture en juin 1992.

Les Isler étaient déjà familiers avec l'endroit. Depuis leur retour en juillet de Boston, où le père a suivi deux années de cours de perfectionnement en orthopédie, ils ont visité trois fois le Biodôme.

« Certains de nos amis bostonnais ont des enfants du même âge », explique Sylvia Isler, biologiste de formation mais présentement maman à plein temps. « Quand ils viennent nous voir, il vaut mieux les amener ici qu'au musée, où nos cinq ou six marmots ne peuvent pas courir et doivent rester silencieux. »

Hier, les Isler n'étaient pas les seuls à amener leurs enfants s'amuser des caïmans tropicaux, des castors de la forêt laurentienne, des fous de Bassan du Saint-Laurent marin ou des pingouins polaires. Pendant les semaines de relâche scolaire d'hiver, l'affluence double presque, passant de 8000 à 15 000 visiteurs par semaine.

Les six premiers mois du Biodôme ont été les meilleurs de sa courte existence, avec un million de visiteurs. L'affluence est ensuite descendue à un million par année, à l'exception de 1995, où seules 670 000 personnes ont été accueillies. Le conflit entre Montréal et ses cols bleus avait en effet contraint la Ville à le fermer pendant trois mois.

Doté d'un budget annuel d'environ 15 millions, le Biodôme multiplie les activités spéciales : conférences dans une salle construite à l'aide d'une subvention fédérale de

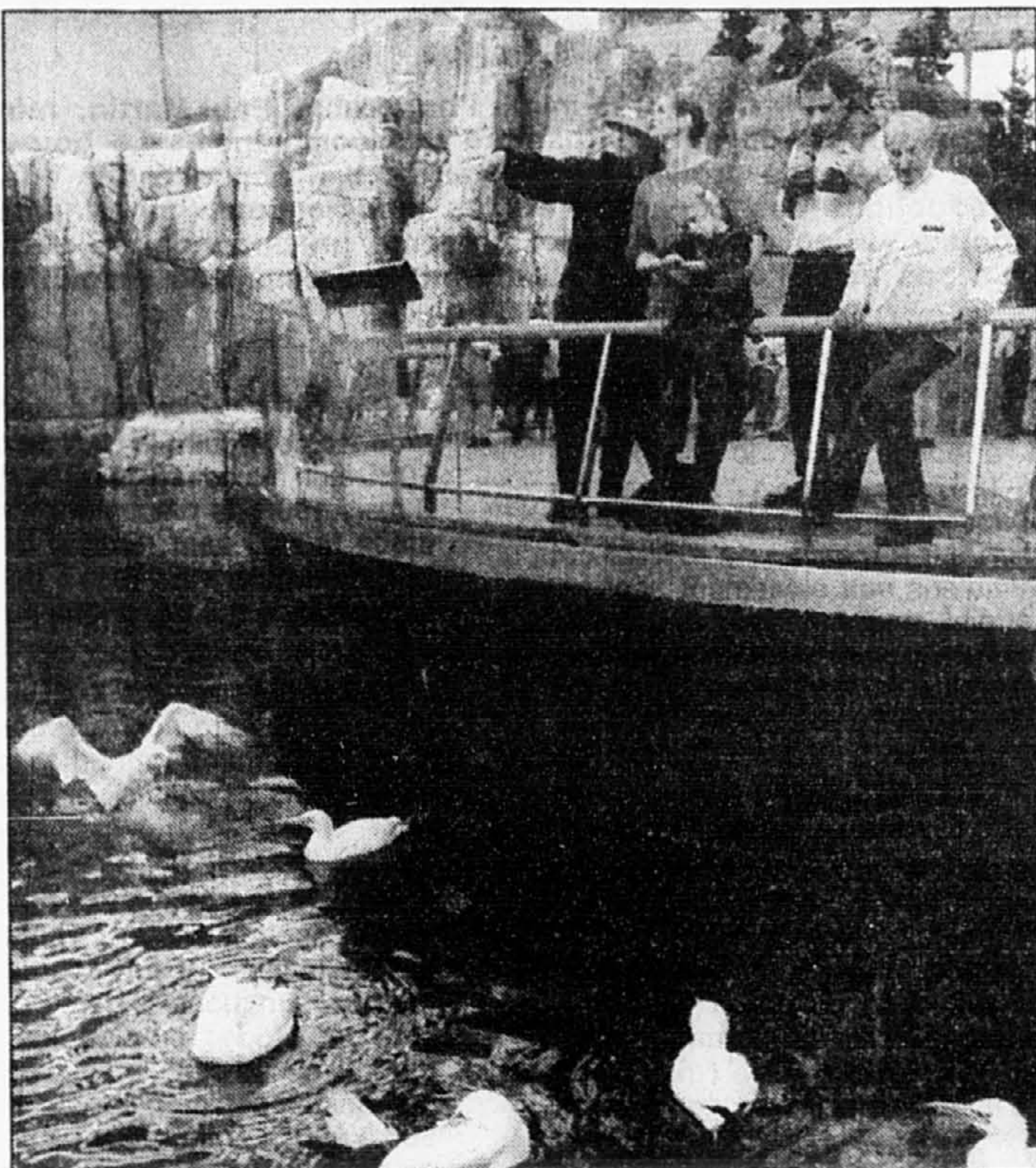


PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse

Le guide Raymond Saumure indique les subtilités de l'écosystème du Saint-Laurent à Sylvia et Marc Isler ainsi qu'à leurs enfants Julia et Mathieu.

1,2 million, camps d'été qui accueillent de 250 à 300 enfants par année et expositions d'art se succèdent, en plus des activités saisonnières.

Construit au coût de 52 millions, le Biodôme attire surtout des Québécois, de Montréal (42 %) et d'ailleurs (28 %). Les touristes étrangers, surtout Français et Américains, représentent 24 % de sa clientèle. Les deux écosystèmes les plus populaires sont la forêt tropicale et le monde polaire.

Par ailleurs, cinq chercheurs sont à l'emploi du Biodôme, l'un d'entre eux supervisant cinq étudiants de l'UQAM. La sensibilisation du public fait aussi partie de sa mission.

Ce volet éducatif est grandement apprécié par Alphonse Huard, le tout premier visiteur du Biodôme.

« J'ai dû arrêter l'école à la sixième année et l'ai toujours regretté », explique le retraité de 75 ans, qui passe cinq ou six jours par semaine à l'éco-musée. « Ici, j'ai des professeurs juste pour moi. »

La gastronomie au secours des affamés

PAUL ROY

La gastronomie volera au secours des affamés de Montréal le 13 mai prochain.

L'événement, le troisième gala annuel de la Table du partage de Montréal, se déroulera à compter de 18 h 30 à l'Amphithéâtre Bell. Un millier de convives, espère-t-on, débourse 70 \$ chacun pour goûter aux spécialités d'une soixantaine de chefs de restaurants et d'hôtels, le tout arrosé de vin.

L'argent recueilli sera versé à des organismes luttant contre la faim.

Le gala de cette année est sous la présidence d'honneur de Mila Mulroney, épouse de l'ex-premier ministre du Canada. Jojo Savard y sera.

Des petits délices étaient d'ailleurs offerts, hier matin, dans une suite de l'hôtel Westin, lors de l'annonce de la date retenue pour ce gala.

Mme Mulroney, qui portait un élégant tailleur brun, a déploré que tant d'enfants se rendent à l'école le ventre creux. « Étant une mère de famille, je suis sensible aux difficultés des jeunes », a-t-elle déclaré.

Elle s'est toutefois dite « convaincue qu'ensemble, nous pou-

vons aider ces jeunes à relever tous les défis et, ainsi, leur assurer un avenir des plus prometteurs ». L'argent recueilli — les organisatrices comptent amasser 70 000 \$ — sera versé aux organismes Dans la rue, La Fondation aide et partage et Oxfam Canada.

Le père Emmett Johns (connu des jeunes sous le nom de Pops) est le fondateur de Dans la rue, qui offre de la nourriture, de l'aide et de l'écoute aux jeunes sans-abri.

L'organisme dispose d'une roulotte qui patrouille les rues de la ville, traquant la faim. « L'an dernier, a dit hier l'ecclésiastique, nous avons distribué 60 000 hot dogs et 20 000 litres de chocolat chaud. »

Mais les jeunes sans-abri n'ont pas que faim, explique-t-il. « Il y a deux semaines, une jeune fille voulait voir un psychiatre : elle entendait des voix. »

Une autre jeune fille montée à bord de la roulotte tenait un bébé de cinq jours dans ses bras. « Je suis allé à la pharmacie lui acheter pour 30 \$ de lait maternisé », a raconté Pops.

On réserve des billets en s'adressant à Monique Arsenault au (514) 935-4914. On pourra aussi les acheter à l'Amphithéâtre Bell le 13 mai.



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Mila Mulroney s'est entretenue hier avec le père Emmett Johns.

Dix jours seulement!

25% de rabais

sur tout meuble
reine Anne
fini acajou

Voici quelques pièces
de notre collection qui
comprend des tables de
salon, des tables d'appoint,
une table pour salle
à manger, un bureau,
une console
et plus encore...

269\$ Cour. 369 \$
Table de vestibule À tiroir
spacieux; ferrures en laiton.
29 1/2 po h x 31 po l x 12 po p



209\$ Cour. 289\$
Table à bibelots Conçue pour
l'exposition de vos objets d'art.
23 1/2 po h x 22 1/4 po l x 17 1/2 po p



219\$ Cour. 299\$
Chaise pour salle à manger
Tissu ton-sur-ton naturel.
38 po h x 18 1/2 po l x 20 1/2 po p



219\$ Cour. 299\$
Meuble de chevet Doté d'un
plateau à bords biseautés.
27 po h x 18 1/4 po l x 15 1/4 po p

Prix en vigueur jusqu'au 17 mars 1996. Demandez notre nouveau catalogue du printemps. Nous acceptons MasterCard, Visa, American Express et les cartes de débit.

Le centre Eaton de Montréal 844-8498
Ville Mount-Royal Centre Rockland 344-4688
Centre Fairview Pointe Claire 694-4266 • Le Carrefour Laval 978-5362
Les Galeries d'Anjou 352-7696 • Les Promenades Saint-Bruno 441-0987
Chicoutimi Place du Royaume 543-9089
Ville de Québec Les Galeries de la Capitale 624-0805 • Place Ste-Foy 651-7664

La
Compagnie
Bombay

8 7 5 - B e l l

Le service
InfoBref Bell

Le téléphone le plus lu... Le quotidien le plus écouté!

Service rapide GRATUIT* accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, à l'aide d'un téléphone Touch-Tone™.

Pour entendre le contenu de ces différentes rubriques, composez le 875-2355. Puis, au son de la voix, composez le code à trois chiffres correspondant à la rubrique choisie. Pour sortir rapidement de l'une de ces rubriques, faites le 33 puis, au son de la voix, appuyez sur le 9. Vous pourrez alors choisir une autre rubrique.

* Dans la zone d'appel locale seulement.

Nouvelles en bref

La Une:	110
Nouvelles locales:	120
Nouvelles sportives:	130
Nouvelles économiques:	140
Nouvelles nationales et internationales:	150
Arts et spectacles:	160
En primeur:	170

Éditoriaux	210
Question du jour	220
Question sportive du jour	230

Commentaires aux chroniqueurs de La Presse

Claude Picher	241
Réjean Tremblay	242
Pierre Foglia	243

Info-Affaires™ Bell

À surveiller cette semaine:	311
Nouveaux médias, nouvelles technologies:	321
Causeries et conférences d'affaires:	331
Perfectionnement en gestion:	341
Marketing, communication, vente et service à la clientèle:	351
Production, qualité et environnement:	361
Ressources humaines et formation:	371
Informatique:	381

Résultats de la loterie

6/49:	411
Lotto Super 7:	412
Sélect 42:	413
Banco:	414
La Quotidienne:	415

Bulletins météorologiques d'Environnement Canada

Région de Montréal:	421
Prévisions à long terme (Montréal):	422
Estrie, Québec, Laurentides:	423
Villes canadiennes:	424
Villes américaines:	425

Produits et services de Bell	520
Téléconférence et vidéoconférence:	530

Services de La Presse

Service des abonnements:	610
Annonces classées:	620
Publicité:	630
Rédaction:	640
Information sur les concours:	650
Renseignements généraux:	660

INFO-ARTS Bell

À surveiller cette semaine:	710
Danse:	720
Musique et art lyrique:	730
Théâtre:	740
Variétés et humour:	750
Expositions et musées:	760
Service personnalisé (accès direct):	770

Abonnés de
Bell Mobilité
composez
sans frais
* Bref

La Presse

Bell

Caron Bélanger Ernst & Young analyse le budget fédéral 1996

Ottawa, le 6 mars 1996 - Cet après-midi, l'honorable Paul Martin, ministre des Finances, a déposé son budget devant la Chambre des communes. Le gouvernement a choisi de maintenir sa vitesse de croisière budgétaire : il a annoncé des changements d'ordre fiscal, d'autres réductions des dépenses et des modifications importantes de notre infrastructure sociale. Bien que ce budget présente un bon nombre d'aspects positifs, le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de raffermir clairement sa résolution d'assainir les finances.

Commentaire économique

Comme prévu, M. Martin a annoncé que le déficit de 24,3 milliards de dollars pour 1996-1997 passera à 17 milliards de dollars pour 1997-1998, mais il n'a pas fixé de date où le déficit sera ramené à zéro, ni donné de direction sur la manière de réaliser cet objectif. Il importe que tous les Canadiens non seulement sachent quand l'équilibre budgétaire sera atteint, mais aussi quand il y aura des surplus pour baisser les impôts, rembourser systématiquement la dette et donner au gouvernement plus de souplesse dans nos importants programmes sociaux. Si le déficit de 17 milliards de dollars se réalise, il s'agira du plus petit déficit fédéral en pourcentage du PIB en 16 ans et de la meilleure performance depuis 1973-1974.

À notre avis, les mesures prises par le gouvernement dans le budget de l'an dernier pour réduire le déficit, renforcées par les propositions annoncées cet après-midi, orientent les finances fédérales dans une voie qui peut et doit mener à un déficit zéro, puis à des surplus. Le rythme de réduction du déficit dépendra surtout de la détermination soutenue à limiter la croissance des dépenses de programmes, de la vigueur de l'expansion économique et du niveau des taux d'intérêt dans les années à venir.

En cas d'un ralentissement général de la croissance économique, ou d'une légère hausse des taux d'intérêt, un budget fédéral équilibré serait repoussé jusqu'au milieu de la prochaine décennie, voire au-delà. Toutefois, tant que la croissance des dépenses de programmes se limite au profil général que le gouvernement a tracé jusqu'en 1998, et à l'inflation après cette date, il s'agit probablement de la dernière date à laquelle un budget équilibré pourrait être réalisé.

Particuliers et sociétés : vos impôts n'augmentent pas!

Les particuliers peuvent mieux respirer!

Ni le taux d'impôt, ni le taux de taxe ne sont modifiés dans ce budget. D'ailleurs, il n'y a eu aucune hausse des taux d'imposition du revenu des particuliers dans les trois budgets du ministre Martin. Conscient du lourd fardeau fiscal des Canadiens et des coûts que cela impose à l'économie, le gouvernement a plutôt réaffecté les dépenses et resserré certaines mesures d'aide fiscale, comme celle relative à l'épargne-retraite avec laquelle il prévoit des économies de 255 millions de dollars sur trois ans; toutes les économies ainsi réalisées seront réorientées vers des secteurs plus prioritaires, tels les programmes sociaux ainsi que l'éducation et la formation.

Il y a toutefois quelques mesures qui touchent les particuliers :

Retraite : D'une part, le gouvernement a voulu répondre aux besoins des Canadiens quand ils prennent leur retraite. C'est ainsi qu'il propose une nouvelle prestation aux aînés non imposable qui entrerait en vigueur en 2001. Les personnes déjà à la retraite et celles qui s'en approchent sont assurées de recevoir au moins autant qu'à l'heure actuelle. Cette modification sera présentée à la Chambre des communes d'ici la fin de l'année sous forme de projet de loi qui fera l'objet d'audiences devant un comité parlementaire.

D'autre part, le gouvernement vient limiter le coût du report d'impôt provenant de l'épargne-retraite et axer l'aide fiscale sur les Canadiens à revenus faibles et moyens. Il propose cinq mesures à cet égard :

- Report d'un certain nombre d'années du relèvement des plafonds de cotisations à des régimes de pension agréés (RPA), à des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et à des régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB). Ainsi, le plafond maximal des cotisations à un RPA sera maintenu au niveau actuel de 1 722 \$ par année de service jusqu'en 2004; le plafond des cotisations à un REER demeurera à 13 500 \$ jusqu'en 2003 pour passer à 14 500 \$ en 2004, puis à 15 500 \$ en 2005; les plafonds des RPDB seront rajustés en conséquence.

- Élimination de la limite de sept ans pour le report des crédits inutilisés d'un REER.

- Réduction de la limite d'âge de 71 à 69 ans tant pour les RPA, les REER que les RPDB à l'échéance.

- Abolition de la déduction des frais de gestion des REER et des fonds enregistrés de revenu de retraite.

- Limitation de l'allègement des retenues d'impôt sur le revenu de pension des non-résidents.

Pensions alimentaires : Les pensions alimentaires pour enfants ne seront plus incluses dans le revenu imposable du bénéficiaire ni déductibles pour le payeur, si elles sont versées selon un accord conclu ou une ordonnance rendue le 1^{er} mai 1997 ou après. S'ils le désirent, les parents ayant déjà conclu un accord ou auxquels une ordonnance s'applique pourront produire un choix conjoint auprès de Revenu Canada pour être assujettis au nouveau régime fiscal. Par ailleurs, ces modifications ne touchent pas les pensions alimentaires versées au conjoint.

Frais de garde : L'âge limite de la déduction pour frais de garde d'enfants sera porté de 14 à 16 ans. De plus, les parents célibataires qui étudient à plein temps pourront déduire les frais de garde d'enfants de toute source de revenu. Cette mesure s'applique aussi aux familles biparentales si les deux parents étudient à plein temps.

Dons de bienfaisance : Le plafond annuel relatif aux dons de bienfaisance sera porté de 20 à 50 % du revenu net et à 100 % dans les cas de décès. Les dons de biens en capital ayant pris de la valeur donneront droit à un plafond supérieur pouvant aller jusqu'à 100 % du revenu net.

Société à capital de risque de travailleurs (SCRT) : Le budget propose de réduire le taux du crédit d'impôt fédéral lié aux SCRT de 20 % à un maximum de 15 % du coût des actions acquises après le 5 mars 1996; le placement minimal dans une SCRT admissible au crédit fédéral sera ramené de 5 000 à 3 500 \$ dans le cas des actions acquises après le 5 mars 1996; enfin, la période minimale de conservation qui s'applique aux actions d'une SCRT passera de 5 à 8 ans.

Économie souterraine : Une fois de plus, le gouvernement veut renforcer sa lutte contre l'économie souterraine. Les recettes que le gouvernement entend aller ainsi chercher devraient s'élever à 185 millions de dollars sur trois ans.

Le gouvernement a pensé aux jeunes!

En effet, le ministre des Finances affectera 145 millions de dollars de plus sur trois ans aux études et à l'acquisition de connaissances par les jeunes. Tout d'abord, le crédit d'impôt pour études sera fondé sur un montant de 80 à 100 \$ par mois pour tenir compte du coût des études en plus des frais de scolarité; puis, pour aider les parents ou les conjoints qui assument le coût des études, le plafond de transfert des crédits pour frais de scolarité et études passera de 680 à 850 \$; enfin, pour ceux qui économisent en vue des études de leurs enfants, le plafond annuel de cotisation au régime enregistré d'épargne-études sera porté de 1 500 à 2 000 \$. Le gouvernement investit dans l'avenir!

Et les sociétés sont aussi épargnées!

Le taux d'impôt des sociétés n'est pas haussé. Le gouvernement a toutefois proposé des mesures fiscales touchant l'impôt des sociétés qui ajouteront 120 millions de dollars dans les coffres de l'État au cours des trois prochains exercices. Parmi ces mesures, on retrouve les suivantes :

Actions accréditives : Les montants des frais d'aménagement pétrolier et gazier pouvant être considérés comme des frais d'exploration au Canada en vertu d'une convention d'actions accréditives seront ramenés de 2 à 1 million de dollars par année et limiteront leur reclassement aux sociétés émettrices qui ont moins de 15 millions de dollars de capital imposable utilisé au Canada. L'accès aux actions accréditives sera interdit à l'égard de certains frais sismiques. Ces mesures s'appliquent après le 5 mars 1996, sous réserve de certaines dispositions de droits acquis. Le budget propose également d'abroger les règles relatives aux sociétés d'exploration en commun.

Recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) : Les emprunteurs pourront utiliser les remboursements de crédits d'impôt à l'investissement en RS&DE, qu'ils s'attendaient de recevoir, pour garantir un financement-relais après le 5 mars 1996. De plus, les salaires donnant droit aux encouragements fiscaux à la RS&DE dans le cas d'employés désignés seront plafonnés pour les années d'imposition débutant après le 5 mars 1996. Le plafond sera égal à cinq fois le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension au sens du Régime de pensions du Canada, soit environ 180 000 \$ en 1996. En outre, les loyers relatifs à des conventions de location à bail conclues avant le 18 juin 1987 ne seront plus admissibles aux encouragements fiscaux à la RS&DE à compter des années d'imposition qui débuteront après le 5 mars 1996. Enfin, le gouvernement ne prévoit plus de traitement fiscal particulier pour la RS&DE exécutée par les institutions financières dans le domaine de la technologie de l'information.

Grandes institutions de dépôt : La surtaxe temporaire sur le capital des grandes institutions de dépôt, qui avait été instaurée dans le budget de 1995 et qui devait expirer le 31 octobre 1996, sera prolongée jusqu'au 31 octobre 1997.

Crédit d'impôt pour emploi à l'étranger : En général, ce crédit ne pourra plus être obtenu à l'égard du revenu qu'un particulier tire d'un emploi, si l'entreprise canadienne qui emploie le particulier a été créée uniquement dans le but de lui permettre d'être admissible à ce crédit et si les services que l'entreprise s'est engagée à fournir par un contrat à une autre personne pouvaient être assurés par le particulier à titre d'employé de cette autre personne.

Comité technique de la fiscalité des entreprises : Ce comité, dont fait partie Allan Lanthier, associé de Caron Bélanger Ernst & Young à Montréal, examinera des façons d'améliorer le régime fiscal de manière à promouvoir la création d'emplois et la croissance économique, de simplifier la fiscalité des entreprises pour en faciliter l'observation et l'administration, et de renforcer l'équité du régime pour que toutes les entreprises participent au financement de la prestation des services gouvernementaux.

Conclusion

Ce budget représente une amélioration sensible des perspectives à moyen terme à l'égard du déficit fédéral depuis l'an dernier. Cependant, nous faisons une mise en garde contre un trop grand optimisme pour l'instant. Une période prolongée de compression des dépenses réelles sera nécessaire après les trois autres années de diminution des dépenses que le Ministre a prévues afin d'obtenir les résultats escomptés. Il faudra un engagement profond et soutenu de la part du gouvernement. Et plus cet engagement sera compris et accepté par les Canadiens, plus il sera possible.

Vous pouvez vous procurer cette analyse sur Internet :
<http://tax.ey.ca/ey>

**SOBECO
ERNST & YOUNG**

**CARON BÉLANGER
ERNST & YOUNG**